

Cote du document: EB/119
Date: 28 février 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cheryl Morden
Secrétaire du FIDA a.i.
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: c.morden@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Table des matières

	Paragraphe	Page
I. Introduction	1 -2	1
II. Ouverture de la session	3 -22	1 -3
III. Décisions du Conseil d'administration	23 -105	3 -14
A. Adoption de l'ordre du jour	23	3
B. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2017; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'initiative PPTTE et le SAFF	24 -30	3
C. Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité	31 -42	4 -5
D. Approche de la révision du SAFF	63 -73	7 -8
E. Approche adoptée par le FIDA dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire	74 -78	9 -10
F. Évaluation	79 -80	10 -11
G. Plan de décentralisation institutionnelle du FIDA	81 -93	11 -12
H. Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement		
I. Proposition d'affinement du cadre de mesure des résultats de FIDA10		
J. Programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et évaluations de programmes de pays		
K. Ressources disponibles pour engagement	94 -96	12 -13
L. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'instrument établissant le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA	97 -98 99 -102	13 13
M. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration		
N. Propositions de don présentées au Conseil d'administration		
O. Proposition de cadre pour de nouveaux mécanismes de financement: renforcer le rôle de catalyseur du FIDA dans la mobilisation de ressources en faveur de la transformation du monde rural		
P. Visites de pays du Conseil d'administration du FIDA		

Q.	Proposition relative au versement d'un "capital initial" destiné à deux initiatives stratégiques: i) la reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles, par le biais du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie; et ii) le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie, par le biais du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale		
R.	Questions financières		
S.	Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement (AFD) à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA10		
T.	Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance		
U.	Rapport du Comité des émoluments		
V.	Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA		
W.	Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: réaliser le Programme 2030		
X.	Questions diverses		
Y.	Clôture de la session	103 -105	13 -14
IV.	Documents présentés pour information	106	14
V.	Informations fournies dans le cadre du principe d'adaptation à l'objectif visé		14
Annexes			
I.	Délégations à la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration		15
II.	Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session		31
III.	Ordre du jour		34

Procès-verbal de la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration

I. Introduction

1. La cent dix-neuvième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome les 14 et 15 décembre 2016. La liste des délégations figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration a été saisi des documents énumérés à l'annexe II.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le président du Conseil d'administration et Président du FIDA, Kanayo F. Nwanze, souhaite aux représentants la bienvenue à la cent dix-neuvième session et félicite les représentants nouvellement accrédités, à savoir:
 - M. Nii Quaye-Kumah, Ministre, Représentant permanent suppléant de la République du Ghana auprès du FIDA;
 - M. Aiden Fitzpatrick, Groupe des politiques de la Direction de la coopération pour le développement du Ministère des affaires étrangères et du commerce d'Irlande; et
 - Son Excellence Mohammed Ahmed M. Alghamdi, Ministre Plénipotentiaire, Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite auprès de la FAO.
4. Le président salue en particulier les représentants qui assistent au Conseil pour la première fois, à savoir: M. Alberto Cogliati, Conseiller principal, Direction des relations internationales, Ministère de l'économie et des finances de la République italienne; Mme Harriet Nduma, Première conseillère, Chargée d'affaires par intérim, Ambassade de la République du Kenya; Son Excellence Abdelhamid Senouci Bereksi, Ambassadeur et représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès des institutions spécialisées des Nations Unies à Rome; ainsi que les autres délégués et observateurs qui assistent à la session et ceux qui suivent les délibérations depuis la salle d'écoute.
5. S'agissant de l'évolution des effectifs au niveau de la direction, le Président informe le Conseil qu'ont pris leurs fonctions M. Mikio Kashiwagi (Japon) en qualité de Vice-président adjoint, Département des opérations financières, et Responsable principal des finances et Contrôleur principal par intérim; et Mme Mame Diagne (Sénégal) en qualité de Directrice du Bureau de la déontologie par intérim depuis le 1^{er} octobre 2016. Il présente ensuite M. Advit Nath (Canada), le nouveau Directeur et Contrôleur, Division de la comptabilité et du Contrôleur, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre.
6. Par ailleurs, le Président illustre les faits saillants de la cent dix-huitième session du Conseil d'administration ainsi que les déplacements qu'il a effectués récemment et les événements auxquels il a participé, occasions pour lui de promouvoir l'engagement du FIDA à l'échelle mondiale, à savoir:
 - les célébrations du 50^e anniversaire du Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé, à Mexico;
 - la réunion du Conseil suprême de la Compact 2025 auprès de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, à Washington D.C.;
 - les réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, à Washington D.C.;
 - un séminaire sur les jeunes entrepreneurs agricoles, qui s'est tenu à Ibadan (Nigéria) auprès de l'Institut international d'agriculture tropicale;
 - une visite bilatérale effectuée au Canada;

- la deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, qui s'est tenue à New York début novembre, et lors de laquelle le Secrétaire général a publiquement pris acte des services offerts par le FIDA;
 - la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) à Marrakech, où le FIDA a participé activement à plusieurs manifestations; et
 - la visite du Bureau de pays pour le Pakistan, à Islamabad, où il a rencontré des hauts fonctionnaires.
7. Le Président informe par ailleurs le Conseil qu'il a prononcé une allocution liminaire à l'occasion du septième Forum sur l'alimentation et la nutrition, tenu à Milan; qu'il s'est adressé au Groupe parlementaire multipartite sur l'agriculture et l'alimentation pour le développement, auprès de la Chambre des Lords à Londres; et qu'il a prononcé un discours inaugural à l'occasion du lancement du Rapport 2016 du FIDA sur le développement rural, organisé en collaboration avec l'Université de Warwick. Il fait remarquer qu'il poursuivra cette action de plaider pour le compte du FIDA jusqu'au 31 mars, date d'expiration de son mandat: ainsi, il est prévu qu'il se rende en Arabie saoudite afin de rencontrer le Ministre de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture, puis au Koweït, avant le Sommet du G20 des Ministres de l'agriculture qui se tiendra à Berlin; et il effectuera une visite de pays au Malawi et au Mozambique. Il se rendra également en Afrique du Sud pour le lancement final du Rapport 2016 sur le développement rural, que le Gouvernement sud-africain considère comme le schéma directeur qui jettera les bases de ses futures politiques de développement rural.
8. Concernant la nomination du prochain Président du Fonds, le Président informe le Conseil que les propositions de candidature adressées par les gouvernements respectifs ont été reçues et que celles-ci seront communiquées aux Gouverneurs dans le courant de la journée. Il rappelle qu'il n'a aucun rôle à jouer dans ce processus mais espère que, sous la conduite du nouveau Président, le FIDA continuera de porter à terme sa mission et les engagements pris afin que les populations rurales pauvres puissent transformer leur vie de manière inclusive et durable.
9. Enfin, le Président déclare ouverte la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration.

III. Décisions du Conseil d'administration

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Conseil d'administration prend note du calendrier de travail tel qu'il figure dans le document EB 2016/119/R.1/Rev.1/Add.1/Rev.1, et adopte l'ordre du jour tel que proposé dans le document EB 2016/119/R.1/Rev.1. Ce document fera ensuite l'objet d'une nouvelle révision (EB 2016/119/R.1/Rev.2) pour prendre en compte l'adjonction du point relatif au Projet de réduction de la pauvreté rurale au Maranhão en République fédérative du Brésil; l'adjonction du point relatif à l'établissement de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, à la suite des recommandations contenues dans le rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance; la suppression du point relatif à la demande d'admission en qualité de Membre non originaire; et la suppression du point relatif au Projet de construction d'abris pour la traite sur les hauts plateaux du Sud en République-Unie de Tanzanie. À la demande de représentants au Conseil d'administration, le point relatif à la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: réaliser le Programme 2030 (EB 2016/119/R.45), présenté à l'origine pour information, sera considéré comme document "pour examen".

- B. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2017; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'initiative PPTTE et le SAFF (point 3 de l'ordre du jour)
11. Le Conseil d'administration examine le programme de travail et les budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2017, le programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et le plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) du FIDA, et les rapports de situation sur l'Initiative PPTTE et le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFF) (document EB 2016/119/R.2 + Add.1), ainsi que le rapport du Comité d'audit y afférent (document EB 2016/119/R.3).
 12. Le Conseil prend note des synthèses présentées par le représentant de l'Indonésie au nom du président du Comité de l'évaluation, et par la représentante de l'Allemagne au nom du président du Comité d'audit.
 13. Les pays de la Liste A notent avec satisfaction que les observations formulées au cours de la cent dix-huitième session du Conseil ont été intégrées au document, en particulier la recommandation visant au respect d'une stricte discipline budgétaire et au maintien d'une croissance réelle du budget aussi proche que possible de zéro.
 14. Il est noté que les facteurs de coût prévus sont identiques à ceux du budget précédent, et la direction est instamment invitée à demeurer vigilante afin de repérer les possibilités de maîtriser les coûts. La Liste A demande également que, s'agissant de l'exécution du budget, la direction applique les mêmes règles de contrôle des coûts, en tenant compte de l'incidence de la récente appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. Un représentant dit s'attendre à ce que le taux d'utilisation du budget diminue, compte tenu de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. La direction note que le niveau nominal du budget sera ajusté en conséquence, et de manière transparente.
 15. Répondant à une question concernant les gains d'efficacité, la direction indique qu'elle envisage les gains d'efficacité non seulement du point de vue des coûts, mais aussi en termes d'économies de temps et d'économies réalisées grâce à la rationalisation. Une brochure sur les progrès récemment accomplis sur le plan de l'efficacité sera présentée à la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). La direction cite un certain nombre d'exemples d'efficacité, comme l'augmentation de la valeur moyenne du financement du FIDA par projet; la diminution du nombre de projets hors délais; et la réduction des voyages internationaux grâce aux installations de vidéoconférence, ce qui a permis d'augmenter les déplacements locaux sur le terrain sans accroissement du budget des voyages.
 16. Parmi les mesures susceptibles de réduire les coûts, la direction fait référence à l'établissement de plateformes sous-régionales. Elle attire également l'attention sur certaines réductions des dépenses de personnel, comme la diminution du nombre d'agents de la catégorie des services généraux au siège et la suppression de la provision pour hausse des traitements du personnel du cadre organique, qui s'élève à 679 000 USD.
 17. Notant l'augmentation constante, au siège, des postes ne relevant pas du Département gestion des programmes (PMD), un représentant demande que soit placée très haut la barre relative aux postes supplémentaires au siège, tout en reconnaissant que des ressources additionnelles pourraient être nécessaires pour faire face à de nouvelles exigences, par exemple au sein du Département des opérations financières.

18. Tout en se félicitant de l'ambition du FIDA d'exécuter un programme de prêts et dons de 1,5 milliard d'USD au cours de la deuxième année de FIDA10, le Conseil exprime sa préoccupation quant à la possibilité de voir apparaître un écart entre le programme de prêts et dons prévu et les ressources disponibles pour engagement, si les contributions, les emprunts souverains ou les reconstitutions futures s'avéraient inférieurs aux attentes.
19. La direction est invitée à compenser l'impact financier potentiel résultant de l'augmentation du volume des opérations par la promotion de la décentralisation, et à veiller à ce que l'optimisation des allocations budgétaires assure aux activités essentielles un financement adéquat.
20. Le Conseil demande des informations supplémentaires sur les niveaux effectifs et prévus des contributions complémentaires non affectées en 2016 et 2017, et sur les cibles de ces contributions. La direction note que les annonces de contribution reçues s'élèvent à 99 millions d'USD, dont approximativement 91 millions d'USD réservés au changement climatique, 3 millions d'USD à la nutrition et 5 millions d'USD à la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST).
21. Répondant à une question relative à la baisse observée de l'indicateur concernant la problématique hommes-femmes, la direction déclare qu'elle résulte d'une méthodologie plus rigoureuse. La direction explique également que le FIDA met moins l'accent sur l'intégration de la problématique hommes-femmes pour se focaliser davantage sur la transformation des rapports entre les sexes, et que cette transformation sera recherchée dans le cadre des projets. En outre, pour répondre au besoin de renforcement des capacités, un spécialiste réputé de Nairobi en matière d'égalité des sexes sera recruté au siège. Des informations sont également fournies au Conseil sur le détachement, sur le terrain, de coordonnateurs régionaux pour les questions relatives à l'égalité des sexes. La direction mentionne que, selon une étude d'ONU-femmes, le FIDA reste le chef de file d'autres organisations s'agissant des efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
22. À propos d'une interrogation concernant le respect de la cible de l'allocation de 45% à 50% du financement à l'Afrique subsaharienne au cours de la période de FIDA10, la direction fournit l'assurance que le FIDA atteindra cette cible pour l'ensemble de la période 2016-2018, tout en expliquant que l'allocation totale pourrait varier d'une année à l'autre. À l'heure actuelle, on estime à 49% la part des ressources de base allouée à l'Afrique subsaharienne.
23. Le Conseil d'administration approuve la soumission à la quarantième session du Conseil des gouverneurs:
 - i) du programme de travail du FIDA pour 2017, d'un montant de 1 079 millions de DTS (soit 1 500 millions d'USD), englobant un programme de prêts de 1 041 millions de DTS (soit 1 447 millions d'USD) et un programme brut de dons de 53 millions d'USD, et note que le niveau de ce programme de travail sera approuvé à des fins de planification et ajusté dans le courant de 2017 en fonction du montant des ressources disponibles;
 - ii) de l'allocation de crédits à la dépense extraordinaire en rapport avec FIDA11 pour un montant de 1,04 million d'USD;
 - iii) du budget administratif comprenant, premièrement, le budget ordinaire du FIDA pour 2017, d'un montant de 149,42 millions d'USD; deuxièmement, le budget d'investissement du FIDA pour 2017, d'un montant de 2,4 millions d'USD; et troisièmement, le budget d'IOE pour 2017, d'un montant de 5,73 millions d'USD;
 - iv) du contenu du rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, pour information; et

- v) d'un rapport de situation sur la mise en œuvre du SAFF, et de l'additif contenant les notes de pays pour 2016 et les allocations par pays pour 2017-2018.
24. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine le projet de résolution tel qu'il figure dans le document et approuve sa soumission, avec ses recommandations, à la quarantième session du Conseil des gouverneurs, en février 2017, pour examen et adoption.
- C. Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité (point 4 de l'ordre du jour)
25. Le Conseil examine la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, ainsi que les observations d'IOE en la matière, telles qu'elles figurent dans le document EB 2016/119/R.4 et dans son additif.
26. Le Conseil félicite la direction du FIDA pour avoir donné suite aux recommandations de l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) de l'engagement du FIDA dans les États et contextes fragiles et touchés par les conflits et pour avoir intégré les observations, formulées au cours de la session de septembre du Conseil, visant à améliorer la définition de la fragilité afin d'en refléter le caractère national et infranational; à fournir des indicateurs supplémentaires; et à mettre l'accent sur les différentes manières dont les femmes et les hommes sont affectés par la fragilité. La Liste C fait une déclaration conjointe dans laquelle elle se félicite des principes autour desquels s'articule la stratégie, de l'importance accordée au renforcement de l'analyse de la fragilité, à la conception des projets ainsi qu'à la supervision et à l'appui à l'exécution dans des situations de fragilité, et des efforts additionnels déployés afin de promouvoir les partenariats.
27. Les Membres félicitent la direction pour les améliorations apportées aux versions précédentes de la stratégie: la référence au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la mobilisation de ressources additionnelles en faveur des situations de fragilité, les initiatives qu'il est prévu de mettre en place dans le domaine de la gestion des savoirs, et l'intégration d'indicateurs relatifs à la fragilité dans le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement et le Système de gestion des résultats et de l'impact. Le Conseil propose que les suggestions ci-après soient examinées:
- a) élaborer une liste simplifiée des pays présentant des situations de fragilité;
 - b) définir des modalités garantissant la sécurité du personnel du FIDA dans des situations de fragilité. À cet égard, la direction informe le Conseil que des directives sont en cours d'élaboration et seront achevées en 2017;
 - c) renforcer le suivi-évaluation des opérations dans les zones présentant des situations de fragilité;
 - d) collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales intervenant dans les situations de fragilité afin d'éviter le chevauchement des activités; et
 - e) veiller à ce que la stratégie s'intègre correctement dans l'approche globale. Le Conseil souhaite notamment que l'allocation des ressources dans le cadre du SAFF soit revue afin d'établir un équilibre entre performance et niveaux de pauvreté dans les pays présentant des situations de fragilité. Les représentants sont d'avis que la stratégie devrait cadrer parfaitement avec les autres aspects autour desquels s'articule l'approche globale, en particulier le SAFF.
28. Le représentant des États-Unis d'Amérique indique également que son pays serait disposé à envisager l'allocation de ressources additionnelles aux États fragiles, parallèlement au SAFF, à condition que l'utilisation effective de ces ressources afin d'affronter le problème de la fragilité soit claire. Il invite la direction à veiller à ce

que la stratégie soit mise en œuvre dans le respect de la mission du FIDA, et émet des réserves à propos du réengagement éventuel dans des pays présentant des situations de fragilité où les opérations ont été suspendues. Le représentant demande également qu'un cadre soit mis en place pour orienter les modalités de travail avec les ONG présentes dans ces pays.

29. Le Conseil approuve la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, y compris la nouvelle définition de la fragilité et sa classification, les principes directeurs, les propositions de renforcement des approches organisationnelles et opérationnelles du FIDA dans les zones de fragilité, et le principe de la mise à disposition de ressources additionnelles pour les situations les plus fragiles, lorsqu'il existe une demande et une capacité établie d'absorption. D'ici à la fin de 2017, de nouvelles directives seront élaborées et celles en vigueur au FIDA seront actualisées afin de donner corps aux propositions figurant dans la stratégie.

D. Révision du SAFP – document d'orientation (point 5 de l'ordre du jour)

30. Le Conseil d'administration examine le document EB 2016/119/R.5, Révision du SAFP – document d'orientation, prenant en compte les résultats de la première phase du processus de révision, au cours de laquelle ont été évaluées la pertinence et l'efficacité de diverses variables pour refléter les besoins et la performance d'un pays, ainsi que le processus de gestion du SAFP. Le Conseil accueille avec satisfaction les principes fondamentaux de simplicité et de transparence dans la révision de la formule, et réaffirme que la formule ne devrait pas être surchargée de variables.
31. Les représentants se disent en faveur de la suppression, dans la formule, de la variable "évaluation des politiques et institutions nationales", et demandent à la direction d'apporter une incitation à la performance en veillant à l'établissement d'un juste équilibre entre les besoins et la performance des pays. Plusieurs représentants se déclarent également favorables au maintien du revenu national brut, considéré comme un indicateur utile, compte tenu de son étroite corrélation avec d'autres dimensions de la pauvreté.
32. Un représentant fait observer qu'une composante spécifique à la pauvreté aurait certes été idéale, mais que la variable proposée relative à la nutrition couvre de manière appropriée les questions en rapport avec la pauvreté. Des représentants évoquent la nécessité d'évaluer l'impact des changements proposés avant l'approbation de la formule, et la direction les informe que des simulations seront conduites à cet effet au cours de la seconde phase du processus de révision, en étroite collaboration avec les membres du Groupe de travail sur le SAFP.
33. Les représentants conviennent que les données nécessaires pour les variables à inclure dans la formule devraient être faciles à obtenir et à un coût modéré. Un représentant invite instamment la direction à veiller à ce que toutes les parties prenantes soient associées aux consultations pour l'établissement d'un consensus autour d'une formule révisée. Le Conseil demande par ailleurs que, compte tenu des liaisons étroites entre le SAFP et le problème de la fragilité, les deux points soient examinés ensemble, dans un souci de cohésion et de cohérence.

E. Approche adoptée par le FIDA dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire (point 6 de l'ordre du jour)

34. En réponse à l'importance croissante que revêt la CSST en tant qu'outil de développement et aux changements survenus dans le paysage interne et externe du développement, le document EB 2016/119/R.6 est soumis au Conseil pour exposer les grandes lignes de l'approche du FIDA, en faisant fond sur l'approche antérieure présentée en 2011 (REPL.IX/3/R.3).

35. Le Conseil se déclare satisfait de la qualité du document. S'agissant des nouvelles activités entreprises dans le cadre de la CSST, et en particulier de l'appui au développement de centres régionaux d'apprentissage et à l'établissement d'une plateforme web, la direction est instamment invitée à prendre en considération les ratios coûts-avantages et à tirer davantage parti des partenariats ou des canaux de CSST existants. La direction fournit des informations complémentaires sur l'importance et le coût de la plateforme web, vis-à-vis de laquelle les organismes ayant leur siège à Rome (OSR) ont aussi manifesté de l'intérêt.
36. Un représentant suggère d'envisager la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement ad hoc sous la forme d'un fonds multidonateurs en appui aux activités dans le domaine de la CSST.
37. Le Conseil souligne l'importance que revêt la CSST, car elle permet des échanges d'expériences et de savoirs entre pays en développement et favorise la solidarité, tout en aidant les populations rurales à accroître leur résilience. Plusieurs représentants font ressortir la position unique du FIDA, qui lui permet de renforcer ce type de coopération et de faciliter l'échange de savoirs. Les représentants soulignent également qu'ils sont résolus à appuyer le FIDA dans ce domaine, considérant la CSST comme un outil qui apporterait une valeur ajoutée au développement mondial et qu'il conviendrait de renforcer dans les activités et les programmes du FIDA. Dans une déclaration conjointe, les pays de la Liste C expriment leur soutien en faveur de la CSST dans la mesure où il s'agit de la meilleure façon de promouvoir la solidarité entre les pays en développement et, partant, de mettre à profit leurs avantages comparatifs respectifs.
38. La direction est encouragée à mettre à profit son champ d'action et sa capacité de mobilisation à l'échelle mondiale pour établir, avec des entreprises et des coopératives, des partenariats visant à faciliter la création de nouvelles possibilités pour les petits exploitants et leurs organisations.
39. Afin d'éviter les doubles emplois, le Conseil suggère que le FIDA agisse en coopération et coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Bureau pour la Coopération Sud-Sud. La direction informe le Conseil des initiatives conjointes des OSR en cours dans le domaine de la CSST. La direction est invitée à tenir le Conseil informé des activités entreprises dans le cadre de la CSST.
40. La direction rappelle que la CSST figure parmi les approches clés pour la promotion de la transformation du monde rural dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, et qu'elle fait également partie intégrante des engagements pris au titre de FIDA10. Des informations complémentaires sont communiquées au Conseil à propos des actions du FIDA dans ce domaine, notamment l'établissement d'un groupe de travail interdépartemental sur la CSST pour garantir une meilleure coordination; le renforcement des capacités de suivi-évaluation; et les plans destinés à renforcer la communication d'informations sur la CSST dans le cadre du Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement et d'un rapport complémentaire actuellement à l'étude.
41. En réponse à une question concernant la définition de la coopération Sud-Sud, la direction précise que la définition retenue par le Fonds est celle adoptée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, évitant ainsi d'introduire une nouvelle définition. La direction explique également que, dans le domaine de la CSST, le rôle du FIDA est de favoriser le développement de l'agriculture paysanne et du secteur rural.
42. Le Conseil est informé que l'intégration de la CSST dans les programmes de pays par l'intermédiaire du SAFF est en cours, et que le mécanisme de financement contribuerait à financer des initiatives spéciales, particulièrement au niveau mondial ou interrégional. Le Conseil examine les informations contenues dans le document et en prend note.

F. Évaluation (point 7 de l'ordre du jour)

- a) Quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation
 - b) Quatre-vingt-quinzième session du Comité de l'évaluation
43. Le Conseil d'administration prend note des exposés oraux sur les quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions du Comité de l'évaluation, présentés par M. Des Alwi (Indonésie), au nom du président, M. Rishikesh Singh (Inde). Les exposés sont fondés sur les procès-verbaux des sessions, tel qu'ils figurent dans les documents EB 2016/119/R.7 et EB 2016/119/R.51.
44. Le Conseil prend note des divers points examinés par le Comité au cours des deux sessions et des observations formulées à propos de l'aperçu général du budget d'IOE, de la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, des évaluations de programmes de pays, des rapports de synthèse d'évaluations, des évaluations d'impact et de l'ENI sur la décentralisation. Le Conseil note que le Comité a approuvé son programme provisoire pour 2017, les dates des quatre sessions prévues et leurs ordres du jour respectifs.
- d) Évaluation au niveau de l'institution concernant l'expérience du FIDA en matière de décentralisation
45. Le Conseil examine l'évaluation au niveau de l'institution concernant l'expérience du FIDA en matière de décentralisation, ainsi que la réponse de la direction à cette étude, figurant dans le document EB 2016/119/R.10 + Add.1, conduite en 2016 par IOE et couvrant la période allant de 2003 à la mi-2016. Le Conseil remercie IOE pour les efforts déployés en vue d'achever son évaluation à temps pour que ses conclusions puissent contribuer à la préparation du Plan de décentralisation institutionnelle du FIDA. Le Conseil accueille avec intérêt les conclusions de l'ENI, qui confirment la pertinence du processus de décentralisation, la contribution de la présence dans les pays à un renforcement des partenariats, et sa capacité à apporter en temps opportun et avec souplesse un appui à l'exécution, et à fournir ainsi de meilleurs résultats en matière de développement.
46. Le Conseil remercie la direction pour la suite donnée aux recommandations de l'ENI sur son Plan de décentralisation institutionnelle. Les représentants se disent préoccupés par le fait que les économies potentielles attendues de la restructuration par le biais de la décentralisation ne se sont pas concrétisées et par le fait que les effectifs de PMD au siège n'ont pratiquement pas changé depuis 2008. La direction informe le Conseil que l'évolution des effectifs sera progressive, ajoutant que le nombre de postes de la catégorie des services généraux au siège sera réduit de 10% d'ici à la fin de FIDA11.
47. Répondant à une question relative aux résultats de l'ENI, IOE informe le Conseil que, pour évaluer la différence de performance entre les pays accueillant un bureau de pays et les autres pays, il a utilisé des indicateurs provenant d'évaluations indépendantes, outre un petit nombre d'indicateurs provenant des autoévaluations.
48. Le Conseil exprime son appui à toutes les recommandations de l'ENI, et prend note de la nécessité d'affiner davantage la stratégie de présence dans les pays pour poursuivre l'amélioration de la qualité de la performance opérationnelle et des résultats en matière de développement.

G. Plan de décentralisation institutionnelle du FIDA (point 8 de l'ordre du jour)

49. Le Conseil d'administration examine ensuite le Plan de décentralisation institutionnelle du FIDA ainsi que les observations d'IOE à ce sujet (document EB 2016/119/R.11 + Add.1) et note avec satisfaction que le plan s'appuie sur l'ENI sur la décentralisation.

50. Le Conseil accueille avec intérêt le plan harmonisé de consolidation de la capacité des bureaux de pays existants, et la combinaison des trois modèles de bureaux de pays. La direction est invitée à préciser les critères d'établissement des plateformes sous-régionales, des groupes de programmes de pays, et des bureaux de pays autonomes. Le Conseil demande également à la direction de prendre en considération les expériences d'autres organisations internationales lors de l'analyse, sur le plan fonctionnel et sur celui de la charge de travail, qui apportera des éléments d'information à la réorganisation des bureaux de pays; et de préciser ce qui constituerait la "masse critique" nécessaire pour l'établissement d'une plateforme sous-régionale. La direction indique que la stabilité et la connectivité figureraient parmi les critères utilisés pour la localisation des plateformes sous-régionales. Au niveau des plateformes sous-régionales, les postes clés seront ceux des responsables de la gestion du programme, de la gestion financière, du suivi-évaluation, et des spécialistes des domaines de l'égalité des sexes, du changement climatique et de la nutrition.
 51. Le Conseil exprime son appui en faveur d'une délégation accrue de pouvoirs aux bureaux de pays, mais demande des éclaircissements sur la portée de cette délégation en termes de prise des décisions concernant les prêts.
 52. Répondant à une demande d'informations complémentaires sur les estimations de coûts et les exceptions utilisées pour parvenir à l'estimation des coûts supplémentaires nets de 1,6 million d'USD d'ici à la fin de FIDA11, la direction explique que ce montant est basé sur ce qui était prévu, et que des analyses budgétaire et fonctionnelle sont entreprises parallèlement pour faire en sorte que les résultats de la seconde soient utilisés pour affiner la première. La direction informe le Conseil que les analyses fonctionnelle et de la charge de travail seront achevées au cours du premier semestre de 2017.
 53. S'agissant du niveau des effectifs du siège par rapport à la décentralisation, la direction précise que l'évolution est en cours et que 20 chargés de programme de pays ont déjà été détachés. Ce processus sera progressif, à mesure, par exemple, que les postes de la catégorie des Services généraux seront supprimés au siège et que de nouveaux postes seront créés dans les bureaux de pays.
 54. Dans l'ensemble, le Conseil appuie le plan de décentralisation, qu'il considère comme un bon moyen de progresser vers un renforcement du travail du FIDA dans ses États membres, et demande qu'un rapport de situation sur sa mise en œuvre lui soit présenté à une future session – avec notamment les coûts de cette mise en œuvre et une évaluation de son état d'avancement.
- H. Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement (point 9 de l'ordre du jour)
55. Le Conseil examine le document EB 2016/119/R.12 concernant le Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement, dans lequel sont exposés en détail les efforts déployés par la direction pour mesurer les résultats des activités financées par le FIDA, et renforcer l'apprentissage et l'obligation de rendre compte des résultats. Le Conseil salue cette initiative et félicite chaleureusement le FIDA pour avoir fait œuvre de précurseur dans ce domaine, notant qu'elle ne renforcera pas seulement l'apprentissage et l'obligation de rendre compte des résultats, mais qu'elle permettra aussi une communication améliorée et plus claire, à ses États membres et aux autres parties prenantes, de l'impact du FIDA en matière de développement.
 56. Le Conseil note que le cadre accroîtra l'attention portée aux résultats tout au long du cycle du projet, renforcera l'autoévaluation, améliorera les capacités de suivi-évaluation du FIDA et des homologues gouvernementaux, encouragera l'utilisation de données probantes dans la prise de décisions à tous les niveaux, et établira un lien clair entre les résultats au niveau du projet et à l'échelle de l'institution. Aux fins de l'affinement ultérieur du cadre, le Conseil formule des observations

concernant la nécessité de mieux définir l'apprentissage, l'efficacité du projet ainsi que le lien entre les activités du projet et ses effets.

57. Les représentants remercient la direction pour la ventilation prévue des données par sexe et par âge, mais demandent s'il serait aussi possible d'inclure les handicaps. La direction reconnaît l'importance d'une ventilation par handicap, mais les données pertinentes n'étant pas encore correctement saisies dans les systèmes nationaux, le point de départ consisterait à développer la capacité nécessaire et à encourager les partenaires à saisir ce type de données.
58. En réponse à une question concernant la mesure dans laquelle les données sont utilisées pour un réajustement et une modification de la conception d'un projet en temps réel, la direction informe le Conseil que cette possibilité existe déjà, sans toutefois être courante. Pour améliorer ces pratiques, la direction élaborera, dans le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, une politique de restructuration assortie de procédures et d'incitations claires à l'intention des responsables des tâches au niveau du pays afin de garantir que les données recueillies au niveau du projet soient utilisées pour introduire en temps opportun les changements requis. Par ailleurs, la direction parachève des directives concernant la supervision du projet qui donneront aux gestionnaires l'autorité requise pour incorporer une modification de la conception d'un projet au démarrage et au cours de l'examen à mi-parcours, à mesure qu'augmente le volume de données recueillies.

I. Proposition d'affinement du cadre de mesure des résultats de FIDA10 (point 10 de l'ordre du jour)

59. Le Conseil accueille avec satisfaction la proposition d'affinement du cadre de mesure des résultats de FIDA10, telle qu'elle figure dans le document EB 2016/119/R.13. Il note que ces affinements sont fondés sur les résultats de l'évaluation de l'impact de FIDA9, l'examen à mi-parcours des questions relatives à l'égalité des sexes, d'autres conclusions issues d'évaluations, et le cadre des objectifs de développement durable approuvé.
60. Tout en reconnaissant que ces ajustements sont adéquats pour renforcer la focalisation du FIDA sur l'impact, le Conseil demande que des efforts supplémentaires soient consentis, à l'avenir, pour ventiler les données de niveau 2 et mettre davantage l'accent sur les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, par exemple, au lieu de se limiter à la ventilation par sexe. La direction résume l'évolution de la mesure des résultats depuis FIDA8 à ce jour, et observe que l'accent porté actuellement sur quatre indicateurs de niveau 2 liés au Cadre stratégique constitue un pas en avant, et qu'il y aurait par la suite une progression dans le sens de l'inclusion d'autres indicateurs. Le Conseil accueille avec intérêt l'intention d'inclure les activités hors-prêts dans le cadre, et demande à la direction de fournir en temps opportun un examen des indicateurs, nouvellement introduits, relatifs à la mobilité économique, afin de déterminer leur pertinence pour l'objectif fondamental du FIDA.
61. S'agissant du changement des cibles en matière de ratios de décaissement, les représentants demandent des informations plus détaillées sur les scénarios de décaissement, éventuellement dans le contexte d'un séminaire informel. La direction indique qu'une étude sur les décaissements a été réalisée pour apporter des informations sur les cibles, et qu'un groupe de travail a été mis en place pour examiner les moyens de suivre et de mesurer les décaissements. À propos de la préoccupation relative à la précision des projections de l'impact, liée au fait que 15% seulement des projets ont fait l'objet d'une évaluation de l'impact, la direction explique que cette évaluation rend compte de l'apprentissage ainsi que de la performance du portefeuille. La direction note en outre que 15% constituait un bon point de départ, compte tenu du coût des évaluations d'impact, et du fait qu'une fréquence accrue des évaluations ne s'est pas traduite par une augmentation significative de l'apprentissage.

J. Programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et évaluations de programme de pays (points 11 et 7 c) de l'ordre du jour)

62. Le Conseil d'administration examine les COSOP pour la Colombie, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria et le Pakistan. Conformément à la proposition visant à présenter les évaluations de programme de pays (EvPP) en même temps que les COSOP correspondants, les EvPP pour l'Éthiopie et le Nigéria sont examinées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Par ailleurs, le Conseil ayant demandé, à sa session d'avril 2013, qu'IOE présente des notes sur les COSOP pour lesquels des EvPP ont été réalisées, IOE présente également des observations sur le COSOP pour la l'Éthiopie et le Nigéria.

63. Le Conseil accueille favorablement les COSOP présentés, dont les objectifs stratégiques sont pertinents et réalistes, et remercie le FIDA de continuer à accorder la priorité au développement rural et à l'harmonisation avec les programmes de développement des pays concernés. Le Conseil prend également acte de l'excellente organisation des séminaires informels durant lesquels certains des COSOP en question ont été examinés. Les représentants demandent que les documents relatifs aux COSOP soient autant que possible mis à leur disposition avant les séminaires informels, de manière à ce qu'ils puissent se préparer comme il convient.

a) Colombie

64. Le Conseil d'administration examine et appuie sans réserve le nouveau COSOP pour la Colombie, qui a été élaboré alors que prenaient fin les pourparlers de paix ayant abouti à la conclusion d'un accord mettant un terme au plus long conflit qu'ait connu l'Amérique latine. Le Conseil entérine les objectifs du COSOP et les idées qui y sont proposées, et note que le COSOP est en parfaite harmonie avec les priorités actuelles du pays. Les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis et du Mexique mettent l'accent sur l'importance que revêt ce nouveau COSOP dans le cadre de cette situation après-conflit, et félicitent le FIDA pour l'excellent travail réalisé et pour sa présence en un moment historique aussi important pour la Colombie. Ils notent également que, dans l'accord de paix, la priorité est accordée au développement rural, à la réduction de la pauvreté et à la réduction de l'écart entre milieu urbain et milieu rural grâce à la mise en œuvre d'une réforme rurale d'ensemble assortie de changements institutionnels. L'Allemagne souligne l'importance que revêt la flexibilité compte tenu des changements qui surviennent actuellement dans le pays, et attire également l'attention sur la pertinence de la concertation sur les politiques, de la CSST et des partenariats, tels qu'ils figurent dans le COSOP, pour garantir une coopération efficace avec le pays. Pour finir, le représentant de la République de Colombie lit une déclaration dans laquelle il félicite le FIDA pour l'élaboration de cette nouvelle stratégie, qui s'inscrit dans le droit fil des priorités et des besoins du pays et, avant tout, de la mise en œuvre de l'accord de paix et de la consolidation de la paix.

B) Éthiopie

65. Le Conseil d'administration félicite la direction pour l'excellente qualité du COSOP, qui met parfaitement à profit les conclusions de l'EvPP, elle aussi de grande qualité. Lors des délibérations, l'accent est mis sur la pertinence et le caractère réaliste des objectifs stratégiques et des résultats escomptés. Le Conseil prend notamment acte de la majeure attention accordée aux pertes après-récolte et à l'accès aux marchés, y compris le lien avec les parcs agroindustriels intégrés que le Ministère de l'industrie est en train d'établir avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres partenaires de développement. Le Conseil d'administration encourage le FIDA à développer des liens concrets avec les programmes phare du gouvernement dans le secteur agricole, en particulier avec le Programme de gestion durable des terres, et à consolider sa présence et sa

participation au sein du groupe de travail du secteur afin de renforcer la collaboration, l'harmonisation et les synergies et de faciliter une concertation conjointe sur les politiques dans ce secteur.

c) Malawi

66. Le Conseil examine le COSOP 2016-2022 pour le Malawi, notant que ce pays, et l'ensemble de la sous-région Afrique australe, sont frappés par les sécheresses provoquées par le phénomène El Niño. En raison des conditions climatiques adverses, le Malawi, pays exportateur de céréales, est devenu un importateur net de produits alimentaires. De plus, le nombre de personnes sous-alimentées a considérablement augmenté au cours de la dernière année, venant ainsi confirmer l'incidence considérable de la sécheresse sur les moyens de vie en milieu rural. Les objectifs stratégiques (accroître la résilience au changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits agriculteurs, et renforcer leur aptitude à transformer l'agriculture en petites entreprises) abordent correctement les défis auxquels le Malawi se trouve confronté. Par ailleurs, le COSOP intègre de manière pertinente les questions transversales telles que la CSST, le changement climatique et l'égalité des sexes. La décentralisation que le FIDA envisage favorisera la programmation conjointe des activités avec d'autres partenaires de développement ainsi que la concertation sur les politiques.

d) Nigéria

67. Le Conseil d'administration examine le COSOP 2016-2021 pour le Nigéria, y compris les deux notes conceptuelles concernant le Programme de renforcement du secteur des entreprises agroalimentaires rurales dans le sud du Nigéria et le financement additionnel pour le Programme de développement des filières, mis en œuvre dans la partie centre-nord du pays. Le représentant de l'Égypte se félicite de ce document et prend acte du fait que les deux notes conceptuelles reflètent l'engagement du FIDA en faveur de la réduction de la pauvreté dans les régions septentrionales et méridionales du Nigéria. Le COSOP intègre les questions relatives à l'inclusion des femmes, à l'adaptation au changement climatique, à la concertation sur l'élaboration des politiques et à la coopération Sud-Sud et met à profit les enseignements tirés des interventions du FIDA depuis 1985. Grâce à une action constante dans les zones rurales et péri-urbaines défavorisées, le FIDA obtiendra de bons résultats en termes de réduction de la pauvreté. Le Conseil appuie les objectifs stratégiques, qui sont axés sur les femmes et les jeunes et le renforcement institutionnel. En réponse à une demande d'informations plus précises en relation avec la participation du secteur privé dans les entreprises agroalimentaires, la direction note que le FIDA collabore avec celui-ci à différents niveaux afin que l'élargissement ait un caractère plus multidimensionnel, à la fois au niveau du secteur public et du secteur privé. Le représentant du Nigéria souligne la nature cruciale et réaliste du COSOP, étant donné qu'il prend en compte le contexte difficile et divers du pays et définit des modalités spécifiques d'engagement des groupes cibles dans les différentes régions.

e) Pakistan

68. Le Conseil d'administration examine le COSOP axé sur les résultats pour la République islamique du Pakistan, tel qu'il figure dans le document EB 2016/119/R.18. Le représentant du Pakistan se félicite de la présence du FIDA dans des zones reculées et difficiles du pays. Il fait part de l'approbation sans réserve du COSOP par le Gouvernement pakistanais, mais souligne le caractère prioritaire des investissements en faveur de la sécurité hydrique et de la collecte de l'eau, en particulier dans les zones touchées par le changement climatique. Par ailleurs, il annonce que son gouvernement souhaiterait que le FIDA intervienne à l'avenir dans d'autres zones reculées comme les régions tribales sous administration fédérale.

K. Ressources disponibles pour engagement (point 12 de l'ordre du jour)

69. Sur la base de la situation des ressources au 22 septembre 2016, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA, et sur la base des emprunts programmés, le Conseil d'administration prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues, telle qu'elle figure dans le document EB 2016/119/R.19; et, sur cette base, autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2017 à hauteur de 826 millions d'USD.

L. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'instrument établissant le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA (point 13 de l'ordre du jour)

70. La direction soumet à l'approbation du Conseil d'administration le document EB 2016/119/R.20, où figurent des propositions de modifications à apporter à l'instrument établissant le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA. Le Conseil note que le document propose, pour le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), des modalités de fonctionnement dépassant la période initiale de 5 ans et allant au-delà du programme FIDA pour l'intégration des questions climatiques, et décrit comment les activités et les produits prévus au titre de la deuxième phase (ASAP2) contribueraient à la concrétisation, au niveau du portefeuille, des effets d'intégration des questions climatiques.
71. Le Conseil remercie le FIDA pour la révision du document sur la base des observations communiquées avant la session, et approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter au fonctionnement du fonds fiduciaire et figurant dans l'annexe, ainsi que l'orientation de l'ASAP2 par le biais d'un processus consultatif permanent en vue de renforcer davantage le programme du FIDA en matière de changement climatique.
72. Répondant à une question concernant le choix consistant à modifier l'instrument original établissant le fonds fiduciaire de l'ASAP plutôt que de créer un instrument distinct pour l'ASAP2, la direction observe que l'instrument original, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa cent cinquantième session, prévoit la possibilité de recevoir des fonds supplémentaires. Les ressources de l'ASAP1 étant déjà entièrement engagées, les modifications concerneront uniquement les nouvelles ressources qui seraient apportées sous formes de fonds supplémentaires à l'ASAP2.
73. Le Conseil note que l'ASAP2 apportera un appui aux programmes du FIDA en termes d'influence sur les politiques, de création d'un environnement favorable et de partage des savoirs avec d'autres partenaires. Les membres de la Liste A, par le biais de la déclaration conjointe, invitent la direction à actualiser les stratégies en matière d'environnement et de changement climatique afin de montrer comment le FIDA utilisera son accréditation auprès du Fonds vert pour le climat afin d'obtenir des fonds destinés à des projets de pays, et comment, par le biais de partenariats, il appuiera l'exécution des contributions déterminées à l'échelon national afin de concrétiser les engagements découlant de l'Accord de Paris. La direction réaffirme que la stratégie en matière de changement climatique, qui constitue un document à long terme, sera révisée en même temps que d'autres stratégies, dans le cadre global de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique prévu pour 2020.
74. S'agissant de la recommandation adressée à la direction l'invitant à élaborer un plan d'action et un cadre de résultats démontrant comment s'articulent ensemble l'ASAP2, les contributions complémentaires non affectées, l'appui du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, et la collaboration avec d'autres partenaires du développement, pour contribuer à l'intégration des

questions climatiques dans les activités du FIDA, la direction indique qu'elle continuera à s'appuyer sur le plan en 10 points, récemment approuvé, pour l'intégration des questions climatiques dans les opérations du FIDA, et que des indicateurs pertinents relatifs au climat seront intégrés au Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement.

M. Propositions de projet/programme soumises au Conseil d'administration (point 14 de l'ordre du jour)

a) Afrique orientale et australe

Zambie: Programme renforcé de promotion des petites agro-industries

75. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2016/119/R.22, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Zambie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quinze millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (15 500 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Zambie un don d'un montant équivalant à sept cent quarante mille droits de tirage spéciaux (740 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

b) Asie et Pacifique

i) Cambodge: Projet de promotion de marchés inclusifs en faveur des petits agriculteurs

76. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2016/119/R.23, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Royaume du Cambodge un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de trente-six millions trois cent mille dollars des États-Unis (36 300 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

ii) Inde: Projet d'atténuation des effets de la sécheresse dans l'État de l'Andhra Pradesh

77. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2016/119/R.24, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Inde un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à soixante-quinze millions cinq cent mille dollars des États-Unis (75 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

iii) Viet Nam: Projet d'appui aux petits agriculteurs commerciaux dans les provinces de B c Kan et de Cao B ng

78. Le Conseil d'administration examine la proposition figurant dans le document EB 2016/119/R.26 et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République socialiste du Viet Nam un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à quarante-deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (42 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République socialiste du Viet Nam un don d'un montant équivalant à cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

c) Amérique latine et Caraïbes

i) Équateur: Projet de dynamisation de partenariats inclusifs dans les filières

79. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2016/119/R.27, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Équateur un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de vingt-cinq millions six cent soixante mille dollars des États-Unis (25 660 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de l'Équateur un don, d'un montant de deux cent cinquante mille dollars des États-Unis (250 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

ii) Brésil: Projet de réduction de la pauvreté rurale au Maranhão

80. Le Conseil d'administration examine la proposition figurant dans le document EB 2016/119/R.53 et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'État du Maranhão de la République fédérative du Brésil un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de quatorze millions trois cent treize mille droits de tirage spéciaux (14 313 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

81. Le Conseil d'administration approuve le Projet de réduction de la pauvreté rurale au Maranhão, au Brésil, sous réserve que les négociations sur l'accord de financement et les garanties de financement soient conclues avant le 31 mars 2017. Une copie de l'accord de financement négocié et de l'accord de garantie sera distribuée lors de la session d'avril 2017 du Conseil, ainsi que toute modification importante apportée aux conditions présentées au Conseil à la présente session. Initialement soumis dans le cadre de la procédure de défaut d'opposition, le projet est, à la demande du représentant du Brésil, présenté pour approbation à la session officielle du Conseil, étant donné que les négociations ne seront pas achevées avant la fin de l'année.

d) Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Kirghizistan: Projet d'amélioration de l'accès aux marchés

82. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2016/119/R.28, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République kirghize un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (9 390 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République kirghize, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, un don d'un montant équivalant à neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (9 390 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

N. Propositions de don soumises au Conseil d'administration (point 15 de l'ordre du jour)

83. Le Conseil examine et approuve les propositions de don ci-après:

- a) Don au titre du guichet mondial/régional à Transtec en faveur de l'amélioration des moyens d'existence dans les zones arides de Djibouti et de la Somalie grâce à la diffusion de technologies contribuant à accroître la productivité (EB 2016/119/R.29)

84. Le Conseil d'administration approuve ce don et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet en faveur de l'amélioration des moyens d'existence dans les zones arides de Djibouti et de la Somalie grâce à la diffusion de technologies contribuant à accroître la productivité, accordera un don d'un montant de deux millions de dollars des États-Unis (2 000 000 USD) à Transtec pour une période de quatre ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

- b) Don au titre du guichet régional/secteur privé au Centre de microassurance pour la gestion des risques en matière de développement rural: promouvoir les innovations dans le domaine de la microassurance (EB 2016/119/R.30)

85. Le Conseil d'administration approuve ce don et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie l'initiative de gestion des risques en matière de développement rural: promouvoir les innovations dans le domaine de la microassurance, accordera un don d'un montant de un million huit cent mille dollars des États-Unis (1 800 000 USD) au Centre de microassurance pour une période de 48 mois. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

O. Proposition de cadre pour de nouveaux mécanismes de financement: renforcer le rôle de catalyseur du FIDA dans la mobilisation de ressources en faveur de la transformation du monde rural (point 16 de l'ordre du jour)

86. Le Conseil d'administration examine le document intitulé Proposition de cadre pour de nouveaux mécanismes de financement: renforcer le rôle de catalyseur du FIDA dans la mobilisation de ressources en faveur de la transformation du monde rural (EB 2016/119/R.31). Ce document souligne les efforts déployés par la direction à la recherche de possibilités d'obtenir une participation accrue de fondations et d'investisseurs du secteur privé et institutionnels dont les intérêts coïncident avec ceux du FIDA. Il fournit notamment des précisions sur trois nouveaux mécanismes de financement actuellement à l'étude.

87. Le Conseil remercie la direction, exprime son appui à la proposition et accueille avec satisfaction cette initiative, considérée comme un mécanisme novateur et proactif de mobilisation de ressources en une période où la plupart des donateurs traditionnels rencontrent des difficultés de financement.

88. Une préoccupation est exprimée sur le point de savoir si la mobilisation de ressources auprès d'autres financeurs du développement et de fondations, et l'utilisation de ces ressources pour le secteur privé, sont conformes à l'Accord portant création du FIDA. En réponse, la direction rappelle que, comme le stipule

L'Article 2: "L'objectif du Fonds est de mobiliser et de fournir à des conditions de faveur des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des États membres en développement." Par ailleurs, il convient d'établir une distinction entre les ressources du Fonds, telles que définies dans l'Article 4, et les ressources appartenant à d'autres entités, également désignées sous le nom de fonds supplémentaires. Conformément aux sections 1 et 2 de l'Article 7, les ressources du Fonds ne peuvent être utilisées que pour accorder des moyens financiers aux États en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales aux travaux desquelles ces Membres participent, ou pour accorder des dons conformément à la Politique du FIDA en matière de dons, approuvée en 2009 et révisée en 2015. Par contre, les fonds supplémentaires peuvent être utilisés par le FIDA "pour toutes activités accessoires... pour atteindre son objectif", comme stipulé dans l'Article 7, autrement dit sans aucune limitation quant à l'utilisation de ces ressources pour un financement au secteur privé.

89. Le Conseil demande si le FIDA dispose des effectifs nécessaires à l'établissement et à l'application d'instruments tels que l'apport de fonds propres. La direction rappelle que la priorité continuera d'être accordée à la mobilisation de ressources de base, et note que le Conseil peut établir les procédures permettant d'accepter des fonds supplémentaires en vue de l'octroi de prêts et de faire des investissements sous la forme d'apport de fonds propres dans des sociétés privées. Le Conseil met par ailleurs l'accent sur la nécessité:
- a) de démontrer que les effets liés à la gestion des financements provenant de plusieurs sources ne compromettraient pas la gestion des programmes de base;
 - b) d'établir des mesures et des critères de contrôle de la qualité afin de sélectionner les modèles privés les plus performants susceptibles d'être reproduits à plus grande échelle, de manière à garantir que seuls ceux dont bénéficient pleinement les petits agriculteurs soient utilisés; et
 - c) de comprendre le rôle que ces fondations et partenaires pourraient éventuellement avoir dans le processus décisionnel, le rôle du Conseil d'administration et les critères d'utilisation des fonds.
90. Suite à une préoccupation exprimée par un représentant concernant le montant des prêts par ménage indiqué dans le document, montant qui semble élevé, et la question de savoir si cela ne risque pas de faire échouer la stratégie de ciblage des petits agriculteurs, la direction précise que le montant indiqué est celui qui serait octroyé à des groupes de ménages susceptibles de se regrouper en microentreprises. Les membres se demandent si le FIDA dispose des capacités techniques nécessaires pour gérer des investissements directs dans les petites et moyennes entreprises.
91. Le Conseil souligne qu'il est important de poursuivre à l'avenir la concertation sur ces options de financement à l'avenir, afin de rationaliser davantage les questions soulevées, comme celles de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, et les critères d'allocation des ressources obtenues par le biais des instruments de financement proposés.

P. Visites de pays du Conseil d'administration du FIDA (point 17 de l'ordre du jour)

- a) Rapport sur la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA en 2016 au Brésil
92. Le Conseil d'administration accueille avec intérêt l'exposé oral présenté par le représentant du Nigéria à propos de la visite du Conseil d'administration au Brésil.
93. Les représentants au Conseil jugent la visite très productive. Ils soulignent l'importance des visites de pays qui constituent, pour les représentants au Conseil,

une occasion de dialoguer entre eux et de tirer parti de leur expérience réciproque et, spécialement, de s'informer auprès des producteurs et des membres du personnel participant aux projets. Ils notent par ailleurs que le partage de leurs expériences aide d'autres représentants au Conseil à renforcer leur fonction de supervision et leur rôle stratégique essentiels.

94. Les représentants mettent l'accent sur la valeur ajoutée des échanges informels au cours de la visite de pays, et recommandent que l'on envisage de faire de tels échanges un objectif supplémentaire des futures visites de pays.
- b) Dates de la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA pour 2017 en République démocratique du Congo
95. Le Conseil examine le document EB 2016/119/R.32 et note que le contexte général du pays en République démocratique du Congo n'est pas favorable à une visite du Conseil d'administration en 2017. Le Conseil décide par conséquent d'avancer de 2018 à 2017 la visite de pays au Bangladesh et approuve les dates proposées, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017.
- Q. Proposition relative au versement d'un "capital initial" destiné à deux initiatives stratégiques: i) la reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles, par l'intermédiaire du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie; et ii) le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie, par l'intermédiaire du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (point 18 de l'ordre du jour)
96. Le Conseil d'administration examine la proposition relative au versement d'un "capital initial" destiné à deux initiatives stratégiques: i) la reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles, par l'intermédiaire du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie; et ii) le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural (REGEP) en Jordanie, par l'intermédiaire du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (FARMS), telle qu'elle figure dans le document EB 2016/119/R.33.
97. Les représentants notent que la première initiative a pour but la reproduction à plus grande échelle des réalisations du Programme de gestion participative des ressources naturelles par l'intermédiaire du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, dont bénéficieront environ 50 000 personnes, tandis que l'initiative FARMS aidera la Jordanie à répondre à la crise des réfugiés et contribuera à atteindre les objectifs du "Plan de réponse à la crise syrienne" adopté par le gouvernement pour promouvoir la résilience des populations rurales.
98. Le Conseil note également que les initiatives ont été conçues de manière à attirer des contributions additionnelles des États membres et d'autres donateurs, et qu'elles visent à lever 20 millions d'USD pour le Programme de gestion participative des ressources naturelles et jusqu'à 100 millions d'USD pour le FARMS.
99. Répondant à une question concernant le cofinancement du Programme de gestion participative des ressources naturelles par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a déjà débuté au cours de la première phase, la direction note que le cofinancement pourrait provenir non seulement du PNUD mais aussi d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. S'agissant du ciblage des réfugiés syriens en tant que bénéficiaires du Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie, la direction indique qu'environ 200 000 réfugiés constituent le groupe cible et que, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des efforts sont en cours pour affiner et préciser les cibles afin d'améliorer davantage leurs moyens

d'existence et de réduire leur vulnérabilité. La direction annonce également au Conseil que les fonds seront utilisés aussi bien pour le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie que pour un nouveau projet dans le secteur de l'élevage, pas encore conçu, et dont la présentation au Conseil est prévue pour décembre 2017.

100. Tout en commentant l'état de grande nécessité que connaît la Jordanie en raison de la pression sur la terre dans les zones rurales, étant donné qu'environ 80% des réfugiés ne se trouvent pas dans des camps, la représentante de la Suisse informe le Conseil que son pays envisage sérieusement d'apporter un financement au FARMS.
101. Un représentant soulève une question relative à l'utilisation des frais de gestion non versés comme provision pour faire face à d'éventuelles obligations légales, et demande si ces fonds sont restitués à l'organisme contributeur ou conservés par le FIDA. La direction explique que, compte tenu de la complexité des accords et de l'impossibilité de connaître dès le départ les dépenses qui seraient admissibles et celles qui ne le seraient pas, les fonds sont disponibles à titre préventif pour faire face à l'éventuelle nécessité de procéder à des remboursements. S'agissant du niveau actuel des frais de gestion et du projet visant à les utiliser à d'autres fins, le Conseil note qu'un montant total de 11,4 millions d'USD est actuellement disponible, et que la direction pourrait utiliser ces fonds pour financer des initiatives stratégiques fondamentales. Il est également noté qu'en raison des responsabilités croissantes en matière de gestion fiduciaire et financière associées à ces fonds, on ne prévoit pas de nouvelle accumulation de ces frais.
102. Le Conseil d'administration approuve la fourniture d'un montant de 8 millions d'USD comme capital initial pour les deux initiatives: reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles par l'intermédiaire du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, et le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie par l'intermédiaire du FARMS. Ce capital initial provient des réserves des commissions de gestion des fonds supplémentaires accumulées par le FIDA au cours des dernières années.

R. Questions financières (point 19 de l'ordre du jour)

- a) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-deuxième réunion
103. Le Conseil d'administration examine le rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-deuxième réunion, tel qu'il figure dans le document EB 2016/119/R.34, et prend note des informations qu'il contient.
104. Dans son résumé oral, le représentant de l'Allemagne met l'accent sur les délibérations portant sur quatre points, à savoir: la proposition visant à conclure un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement; l'exposé sur les problèmes techniques associés aux emprunts sur les marchés des capitaux; les informations actualisées sur les travaux du groupe de travail chargé de l'évaluation des principes, critères et conditions applicables aux financements du FIDA; et l'annonce par la Suède de son retrait du Comité d'audit.
105. S'agissant de la question du siège vacant au sein du Comité d'audit, la coordonnatrice de la Liste A informe le Conseil que sa liste n'a pas encore de candidat pour remplacer la Suède, mais note qu'elle s'efforcera de proposer une candidature avant la réunion que le Comité tiendra en avril. Le Président encourage la Liste A à examiner ce point et à proposer une candidature qui pourrait être approuvée par un vote par correspondance avant la prochaine réunion du Comité.
 - b) Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2017-2021
106. Ayant examiné le document EB 2016/119/R.35, le Conseil d'administration approuve la nomination de Deloitte & Touche en qualité de Commissaire aux

comptes pour la période 2017-2021, conformément à la proposition avancée par le Comité d'audit à sa cent quarante et unième réunion.

107. Le Président rappelle au Comité d'audit qu'il doit veiller à l'application des meilleures pratiques du secteur pour ce qui concerne la durée du contrat d'un Commissaire aux comptes. Cette remarque est appuyée par le Conseil.
- c) Exposé de la Politique de placement du FIDA
108. Le Conseil d'administration approuve l'Exposé de la Politique de placement du FIDA figurant dans le document EB 2016/119/R.36 et prend note des informations contenues dans les additifs 1 et 2.
- d) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2017
109. Le Conseil d'administration examine le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2017, tel qu'il figure dans le document EB 2016/119/R.37.
110. Eu égard aux récentes recommandations du Corps commun d'inspection, un représentant suggère de consacrer davantage de temps à la surveillance périodique des questions en rapport avec la fraude.
111. En réponse à la question de savoir s'il existe un plan à long terme pour l'évaluation des pratiques de gestion et de la conformité d'un plus grand nombre de bureaux de pays, le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) informe le Conseil que l'objectif est de conduire un audit des bureaux à plus haut risque au moins tous les trois ans tandis que les bureaux présentant un risque faible seraient évalués à des intervalles plus longs. AUO précise que, grâce à l'introduction de modalités d'audit à distance et à la participation de personnel et d'auditeurs locaux, il a été possible de porter à six le nombre de bureaux de pays audités chaque année. Si nécessaire, ce chiffre pourrait être élargi à l'avenir. Globalement, AUO estime que la couverture du risque est adéquate.
112. AUO fournit également des informations concernant la sélection d'auditeurs individuels, en appui à l'équipe d'audit.
113. Le Conseil entérine le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2017, tel qu'il figure dans le document EB 2016/119/R.37.
- e) Informations relatives aux aspects techniques du recours à l'emprunt sur le marché des capitaux
114. Répondant à la demande formulée par le Conseil à sa cent dix-huitième session, la direction présente un exposé sur les études entreprises pour s'assurer de la faisabilité des emprunts sur les marchés des capitaux et reconfigurer le modèle financier du FIDA. Le Conseil prend également connaissance d'informations sur le projet de signature, par le FIDA, de sa première convention-cadre de l'Association internationale des swaps et dérivés avec une banque canadienne pour permettre des swaps de devises. Un échéancier des mesures à prendre en vue d'emprunter sur les marchés des capitaux, prévoyant notamment la soumission au Conseil, d'ici à décembre 2017, d'une étude de faisabilité, lui est présenté. La direction fait part au Conseil de la récente notation de l'Association internationale de développement (IDA), et de la manière dont le FIDA pourrait être comparable à l'IDA dans son processus de notation. Il est souligné que si le FIDA obtenait une note élevée, cela se traduirait par une économie sur le total du passif et, par conséquent, par des économies pour les emprunteurs du FIDA.
115. Les représentants expriment leur appui à l'exploration, par le FIDA, de méthodes nouvelles et innovantes de financement afin de mobiliser davantage de ressources pour les projets. D'autre part, ils soulignent la nécessité d'une évaluation externe approfondie avant une éventuelle réforme financière, et insistent sur l'importance du développement de connaissances spécialisées à l'intérieur de l'institution.

116. À la suite des questions posées, la direction apporte des réponses sur trois points spécifiques à propos de l'échéancier - quand les agences de notation interrogeront-elles les États membres, quand sera prise la décision de conduire l'étude de faisabilité, et quand le Conseil sera-t-il invité à prendre des décisions - et à propos des thèmes qui pourraient avoir un impact sur la notation du FIDA. La direction note que cette étude préliminaire a été conduite à la lumière de l'engagement selon lequel aucun emprunt sur les marchés ne serait envisagé pour la période de FIDA10, et qu'elle doit être considérée comme une introduction à la prochaine série de discussions plus approfondies.
117. S'agissant de la structure organisationnelle du FIDA, la direction estime qu'elle est adéquate, même si quelques changements pourraient être envisagés, avec par exemple une plus grande délégation, sur les questions techniques, à la direction et au personnel: dans d'autres institutions financières internationales, l'exécution d'un programme d'emprunt relève des prérogatives et de la responsabilité de la direction.
118. La direction est également invitée à étudier les conséquences possibles de différents scénarios de notation et à en présenter les conclusions.
119. Répondant à une question sur l'atténuation du risque et de la crise dans le scénario de crise financière mondiale, la direction reconnaît qu'exposer le bilan du FIDA à l'instabilité du marché constitue une décision fondamentale que seul le Conseil est habilité à prendre. La direction donne des exemples de mesures d'atténuation qui pourraient être prises. Elle est consciente des conséquences éventuelles pour les emprunteurs, qui seront examinées plus en détail avec le Conseil.
120. Le Conseil d'administration prend note de l'information relative aux aspects techniques du recours à l'emprunt sur le marché des capitaux.
- S. Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement (AFD) à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA10 (point 20 de l'ordre du jour)
121. Le Conseil d'administration examine la proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'AFD à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA10, telle qu'elle figure dans le document EB 2016/119/R.38.
122. Le Conseil accueille la proposition avec intérêt, notant qu'il s'agira du premier emprunt souverain par lequel le Cadre d'emprunt souverain serait mis en service, et qu'il devient de plus en plus important d'inclure de tels prêts afin d'atteindre pleinement les cibles de reconstitution.
123. Répondant à des questions, la direction donne l'assurance que le prêt sera conservé dans un portefeuille distinct (portefeuille d'actifs et de passifs) et qu'il s'autofinancera. S'agissant du coût de l'emprunt, la direction explique que le montant total sera tiré en quatre tranches sur une période de deux ans.
124. À propos d'une question concernant la limite des prêts pouvant être alloués sur la base du Cadre d'emprunt souverain, la direction explique qu'il n'y aura pas de distorsion des allocations au titre du SAFP, et que la limite est respectée.
125. La direction note, suite à une question sur d'autres partenaires, que des entretiens sont en cours avec deux partenaires potentiels en vue d'accords d'emprunt au cours de FIDA10.
126. La direction est encouragée à communiquer au Conseil des informations périodiques et détaillées concernant la mise en œuvre d'accords innovants comme ceux-ci, afin de contribuer à éclairer la prise de décisions relatives à la poursuite de la diversification des sources de financement.

127. Le Conseil d'administration approuve la proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt entre la direction du FIDA et l'AFD, concernant l'octroi au FIDA d'un prêt d'un montant de 200 millions d'EUR, viable sur le plan financier et conforme aux paramètres établis dans le Cadre d'emprunt souverain, comme l'expose le document EB 2016/119/R.38.

T. Rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance (point 21 de l'ordre du jour)

128. Le Conseil d'administration accueille avec intérêt et examine le rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance, tel qu'il figure dans le document EB 2016/119/R.39/Rev.2. Le président du groupe de travail présente le rapport parachevé le 12 décembre à la neuvième réunion du groupe et résume les points sur lesquels le consensus a été réalisé, à savoir:
- a) que la durée actuelle du cycle de reconstitution serait maintenue. Un certain nombre de recommandations ont également été faites afin d'améliorer le format et la structure des consultations sur la reconstitution;
 - b) que la structure actuelle des listes serait maintenue, tandis que les définitions suivantes ont été décidées pour chaque liste :
 - i) la Liste A comprend uniquement les États membres qui sont des contributeurs aux ressources du FIDA, qui se sont déclarés non admissibles au financement et aux services du FIDA et qui, selon les définitions de l'OCDE, ne sont pas admis à bénéficier de l'aide publique au développement;
 - ii) la Liste B comprend uniquement les États membres qui sont membres de l'OPEP et sont des contributeurs aux ressources du FIDA; certains d'entre eux peuvent également être admis à bénéficier du financement et des services du FIDA; et
 - iii) la Liste C comprend uniquement les États membres qui sont des "pays en développement" et qui ne se sont pas déclarés non admissibles au financement et aux services du FIDA; nombre d'entre eux sont également des contributeurs aux ressources du FIDA.
 - c) que chaque État membre devrait s'inscrire, ou être transféré à la liste dont la définition correspond le mieux à ses propres caractéristiques. Pour le moment, ces définitions de listes et le principe des transferts entre listes pourraient être adoptés comme directives à l'intention des membres, ce qui ne nécessiterait donc pas l'amendement de l'annexe II de l'Accord portant création du FIDA; et
 - d) que, afin de remédier au problème de la sous-représentation de la Liste C, les Listes A et B ont conjointement offert quatre sièges de reconstitution à la Liste C, au profit de pays à faible revenu et contributeurs potentiels ou principaux, à partir des consultations sur FIDA11.
129. Cependant, aucun consensus n'a été atteint sur la question du renforcement de la représentation de la Liste C au Conseil d'administration et au sein des comités permanents. Le Secrétariat devra procéder à une évaluation du nombre de sièges au Conseil d'administration à la lumière des éventuels transferts qui auraient pu être effectués et de l'évolution du nombre de voix de chacune des listes, et cette évaluation devra être communiquée aux États membres pour examen avant le début des consultations sur FIDA12, en vue d'un nouvel examen à ce moment-là.
130. Le président du groupe de travail demande que le paragraphe 37, rendu caduc par la révision du paragraphe 36, soit supprimé de la version finale.
131. La Liste C ayant demandé que soient prises en compte les conclusions de la neuvième réunion concernant la possibilité, pour un État membre, de passer d'une Liste à une autre, le deuxième paragraphe de la résolution a été complété par la

formule suivante: "Il est entendu qu'il appartient à chaque État membre de décider s'il souhaite ou non opter pour cette solution."

132. Le représentant du Koweït demande que le mot "gouvernance" soit changé dans la version en langue arabe du document. Après consultation des Services linguistiques et du Bureau du Conseiller juridique, il est conclu que cela exigerait un changement dans tous les documents du groupe de travail, et il est décidé de conserver la formulation actuelle.
133. Tout en se félicitant du document, la Liste C rappelle que l'élément principal à prendre en compte, qui a conduit à la création du groupe de travail, concerne la nécessité de garantir une représentation accrue de la Liste C au Conseil d'administration. Il faut pour cela prendre en considération le nombre de pays de la Liste C et l'augmentation de leurs contributions aux reconstitutions. Bien que cette question n'ait pas été réglée, faute de consensus, la Liste C note avec satisfaction que son examen se poursuivra, et qu'elle sera portée à l'attention du Conseil d'administration dans un proche avenir.
134. Dans une déclaration conjointe, les membres de la Liste A se félicitent du rapport et expriment leur disposition à accueillir de nouveaux membres au sein de la liste. Les membres de la Liste A attirent également l'attention sur l'absence de plafonds dans les conditions de financement du FIDA, point qui a été mis en évidence au cours de l'élaboration des définitions des listes. Selon la Liste A, ce point pourrait être clarifié avec le FIDA à l'avenir.
135. La Liste A fait remarquer que certaines des recommandations concernant les consultations sur les reconstitutions ont déjà été mises en œuvre, comme l'organisation d'une réunion à participation libre pour débattre des questions prioritaires pour FIDA11.
136. La Liste A déclare par ailleurs attendre une évaluation de l'impact de l'application de ces recommandations pour FIDA12.
137. Les membres de la Liste B expriment leur satisfaction du fait que des sièges de reconstitution lui soient alloués conjointement avec la Liste A, et soulignent que la Liste B veillera à ce que la Liste A soit correctement représentée.
138. En réponse à une question concernant la recommandation visant à poursuivre, avec d'autres institutions financières internationales (IFI), les discussions portant sur la durée du cycle de reconstitution, la direction explique que, compte tenu de la conjoncture financière et économique actuelle, il n'est pas dans l'intérêt du FIDA de porter à quatre ans le cycle de reconstitution. La direction prendra toutefois les devants pour discuter avec d'autres IFI similaires de la manière dont leur cycle de reconstitution fonctionne.
139. Le Conseil d'administration approuve la transmission à la quarantième session du Conseil des gouverneurs, en février 2017, du rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance, ainsi que du projet de résolution contenu dans l'annexe I, en vue de son adoption, avec les révisions appropriées, telles que suggérées.

U. Rapport du Comité des émoluments (point 22 de l'ordre du jour)

140. Le Conseil d'administration accueille favorablement et entérine à l'unanimité le rapport du Comité des émoluments, figurant dans le document EB 2016/119/R.40 et présenté par le représentant du Canada et président du Comité, M. David Cuming. Le Conseil félicite le président et le Comité pour l'excellent travail, qui servira de base à la définition du futur contrat d'emploi avec le prochain président du FIDA.
141. Le Conseil note que le Comité s'est appuyé sur des décisions antérieures pour aligner les émoluments et les avantages du Président sur ceux du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour

ce qui concerne le traitement, l'indemnité de représentation, les avantages et les frais relatifs aux communications. Le Comité est également convenu que les dépenses liées aux systèmes de sécurité seront établies au même niveau que celui fixé pour le Directeur général de la FAO. Les dispositions contractuelles en vertu desquelles l'organisation est le titulaire du bail de la résidence du Président sont maintenues.

142. Le Conseil décide de transmettre à la quarantième session du Conseil des gouverneurs, en février 2017, le rapport du Comité des émoluments tel que figurant dans le document EB 2016/119/R.40, et de recommander au Conseil des gouverneurs l'adoption du projet de résolution contenu dans ce document.

V. Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA (point 23 de l'ordre du jour)

143. Le Conseil d'administration examine le document EB 2016/119/R.41 qui contient une proposition de révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA et décide de recommander au Conseil des gouverneurs de prier son Bureau de procéder à une révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA, en vue de leur examen par le Conseil des gouverneurs à sa quarante et unième session, en 2018.
144. Le Conseil soumettra le document EB 2016/119/R.41 à la quarantième session du Conseil des gouverneurs pour examen et adoption du projet de résolution qu'il contient.

W. Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: réaliser le Programme 2030 (point 24 de l'ordre du jour)

145. Dans une déclaration conjointe, les trois listes se félicitent du document EB 2016/119/R.45 et de l'esprit de collaboration qui s'est instauré entre les trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR). Elles estiment que le document constitue un bon point de départ pour un processus au cours duquel la collaboration entre les OSR sera davantage précisée et renforcée, et encouragent la recherche de résultats concrets.
146. Les listes préconisent une mise en œuvre proactive et rapide des propositions présentées dans le document, en particulier au niveau des pays, et dans le contexte plus général de l'harmonisation du système des Nations Unies, en particulier au niveau opérationnel.
147. Les OSR sont également encouragés à mettre au point des instruments concrets en vue de l'amélioration de la planification et de l'exécution conjointes, y compris pour la programmation par pays.
148. Les listes proposent que soient élaborés des indicateurs de fond et qualitatifs, et un système de suivi correspondant, pour mesurer et comprendre l'impact de la collaboration.
149. Un rapport annuel conjoint sur la collaboration entre les OSR est également demandé. Les listes suggèrent que le groupe consultatif de haut niveau et les représentants des pays se réunissent plus fréquemment, et proposent d'organiser des réunions annuelles conjointes des organes directeurs des OSR pour renforcer l'établissement et le suivi des programmes.
150. Répondant à la demande de tenue d'une session des OSR consacrée au document conjoint, le Président explique que la programmation d'une session conjointe s'est avérée difficile et que, compte tenu des nombreuses manifestations importantes prévues au cours du premier trimestre de 2017, il ne sera pas possible qu'une telle session se tienne durant les trois derniers mois de son mandat. Néanmoins, il priera

instamment la direction du FIDA et son successeur, ainsi que ses collègues du Programme alimentaire mondial et de la FAO, d'organiser cette session conjointe au cours du premier semestre de 2017. En outre, le Président demande au Conseil d'administration de veiller à ce que la collaboration entre les OSR soit fondée sur l'avantage comparatif de chacune des institutions, leurs mandats et leur mode de fonctionnement, et qu'elle permette un ajout de valeur.

X. Questions diverses (point 25 de l'ordre du jour)

- a) Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2018
151. Le Conseil d'administration approuve les dates des sessions du Conseil d'administration en 2018 telles qu'elles figurent dans le document EB 2016/119/R.42.
 - i) Cent vingt-troisième session: mardi 17 et mercredi 18 avril 2018;
 - ii) Cent vingt-quatrième session: mercredi 12 et jeudi 13 septembre 2018; et
 - iii) Cent vingt-cinquième session: mercredi 12 et jeudi 13 décembre 2018.
 152. Bien que des dates spécifiques aient déjà été approuvées pour 2017 à la cent seizième session du Conseil d'administration, le Conseil, prenant en considération la semaine de Pâques, examine et approuve une modification des dates de la session d'avril 2017, désormais fixée aux lundi 10 et mardi 11 avril.
 - b) Journées de réflexion du Conseil d'administration: tableau de suivi actualisé et dates des prochaines journées de réflexion
 153. Le Conseil approuve le tableau de suivi actualisé des journées de réflexion figurant dans le document EB 2016/119/ R.43, ainsi que les dates proposées pour les prochaines journées, à savoir les mercredi 12 et jeudi 13 avril.
 154. Le Conseil note que le tableau a été actualisé sur la base des observations reçues au cours de la session de septembre, et que les dates des journées de réflexion seront confirmées ultérieurement, sous réserve d'une planification plus détaillée de la session d'avril du Conseil et des journées de réflexion elles-mêmes.
 - c) Compte rendu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22) tenue à Marrakech
 155. La direction présente au Conseil une mise à jour sur le résultat de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22), qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre. Le Conseil note que la conférence s'est achevée avec l'adoption, par les chefs d'État, gouvernements et délégations participants, de la Proclamation d'Action de Marrakech, par laquelle a été entériné l'Accord de Paris. L'Accord de Paris est donc entré en vigueur plus tôt que prévu, le 4 novembre 2016.
 156. Le Conseil prend acte de la réaffirmation, par les pays développés, de leur objectif de mobilisation de 100 milliards d'USD chaque année, à partir de 2020, pour le financement de l'action climatique. Le Conseil note en outre que la République des Fidji a été élue à la présidence de la COP23, qui se tiendra à Bonn, en Allemagne, du 6 au 17 novembre 2017.
 157. La participation active du FIDA à la conférence et sa publication d'une déclaration sur l'importance d'accroître la résilience des petits exploitants agricoles des pays en développement face au changement climatique est également notée.
 - d) Principes de conduite à l'intention des représentants au Conseil d'administration du FIDA
 158. Le Conseil d'administration approuve une modification apportée à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ainsi que l'adjonction d'une annexe audit règlement afin d'adopter les Principes de conduite à l'intention des

représentants au Conseil d'administration du FIDA, tels que proposés dans le document EB 2016/119/R.44.

159. Conformément aux Principes de conduite, et en ce qui concerne la possibilité, pour les représentants au Conseil d'administration, d'obtenir des contrats de travail ou autres types d'engagement (tels que les contrats de consultant) avec le FIDA, le Conseil d'administration charge la direction de formuler des dispositions appropriées relatives à une période de pause, en harmonie avec des dispositions similaires et d'une durée compatible avec les règles et procédures correspondantes en matière de ressources humaines.
160. Le Conseil soumettra le document EB 2016/119/R.44 à la quarantième session du Conseil des gouverneurs, en février 2017, pour information. Le Conseil tiendra également le Conseil des gouverneurs informé des éventuelles modifications apportées à ces principes.
161. Le Président du Conseil remercie les Coordonnateurs et amis pour être parvenus à un consensus sur cette importante proposition qui marque, pour le FIDA, une étape fondamentale dans le respect des bonnes pratiques en tant qu'institution financière internationale, et pour le renforcement de la transparence et de la bonne réputation de l'institution.
 - e) Réflexions du Président sur ses dix années au FIDA
162. Après avoir présenté ses observations finales sur la cent dix-neuvième session du Conseil, le Président fait part au Conseil d'administration de ses réflexions sur ses dix années au FIDA, et met en lumière les changements introduits pour faire de l'institution un partenaire de développement plus solide pour les petits exploitants agricoles des zones rurales, et une base internationale de savoirs sur l'agriculture et le développement rural.
163. Le Conseil d'administration, par le biais d'une déclaration conjointe des trois listes, exprime ses remerciements au Président pour ses années de service au FIDA. Ils soulignent la passion et les qualités de dirigeant dont a fait preuve le Président, qui ont permis au FIDA de conserver sa position de partenaire fiable et de réagir de manière adéquate à des défis tels que la crise mondiale des prix alimentaires, la récession économique et les bouleversements politiques qui ont provoqué une crise migratoire sans précédent – tout en restant concentré sur son mandat fondamental.

Y. Clôture de la session

164. Le Président fait la synthèse des décisions prises par le Conseil. Il remercie les représentants pour avoir participé activement aux sessions du Conseil en 2016, pour avoir apporté leurs contributions et pour avoir approuvé toute une série de documents opérationnels et de politique, qui permettront au FIDA de mener à bien les engagements pris durant la période couverte par FIDA10.
165. Le Président remercie en particulier les représentants pour avoir continué à appliquer la bonne pratique consistant à faire des déclarations de liste et de sous-liste, permettant ainsi de renforcer l'efficacité des sessions du Conseil.
166. Le Président exprime sa reconnaissance à M. Des Alwi, à Mme Martina Metz et à M. David Cuming pour les rapports exhaustifs qu'ils ont respectivement présentés au nom du Comité de l'évaluation, du Comité d'audit et du Comité des émoluments. Il fait également part de sa gratitude à M. Yaya Olaniran et à Son Excellence l'Ambassadeur Claudio Rozencwaig, pour leurs rapports respectifs sur la visite, couronnée de succès, des représentants au Conseil dans des zones de projets appuyés par le FIDA au Brésil, et pour les délibérations et les résultats fructueux du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance.
167. Le Président fait observer que l'adoption des "Principes de conduite à l'intention des représentants au Conseil d'administration" a constitué le point fort de la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration, et il félicite le Conseil pour être

parvenu à un consensus en ce sens. L'approbation de ces principes signifie l'adoption par le FIDA d'une meilleure pratique qui revêt une grande importance.

168. Par ailleurs, le Président remercie les représentants pour l'appui sans réserve et l'encouragement qu'ils ont témoigné à la direction concernant le travail décisif réalisé en faveur du cadre relatif à l'efficacité en matière de développement. Il souligne que cela facilitera le suivi et l'apprentissage constants, l'amélioration de la conception et, partant, l'obtention de meilleurs résultats et d'un impact renforcé. Le Président remercie également tous les membres du personnel, les messagers et les interprètes pour leur contribution au succès de la session.
169. Le Président fait part de ses réflexions sur les dix années de son mandat au FIDA, avant de déclarer close sa dernière session en tant que président du Conseil d'administration du FIDA.

IV. Documents présentés pour information

170. Les documents suivants sont présentés au Conseil d'administration pour information:
- Programme provisoire des activités de la quarantième session du Conseil des gouverneurs (EB 2016/119/R.46)
 - Révision du document sur l'intégration des questions relatives au changement climatique dans les programmes financés par le FIDA (EB 2016/119/R.47)
 - Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2016 (document EB 2016/119/R.48)
 - Procès-verbal de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (EB 2016/119/R.50)

V. Informations fournies dans le cadre du principe d'adaptation à l'objectif visé

- Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
- Rapport sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA
- Activités prévues au niveau mondial, régional et dans le pays
- Liste des documents pour la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration



Investing in rural people
Investir dans les populations rurales
Invertir en la población rural
الاستثمار في السكان الريفيين

المشاركون في الدورة التاسعة عشرة بعد المائة للمجلس التنفيذي

Delegations at the 119th session of
the Executive Board

Délégations à la cent dix-neuvième
session du Conseil d'administration

Delegaciones en el 119^o período de
sesiones de la Junta Ejecutiva

Executive Board — 119th Session
Rome, 14-15 December 2016

For: Information

ALGERIA

Imed SELATNIA
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République algérienne
démocratique et populaire auprès
des organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

Abdenour GOUGAM
Secrétaire des affaires étrangères
Représentant permanent suppléant
de la République algérienne
démocratique et populaire auprès
des organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

ANGOLA

Carlos Alberto AMARAL
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

Angelo RAFAEL
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

Maria Esperança PIRES DOS SANTOS
Conseillère
Représentant permanent adjoint
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

ARGENTINA

Claudio Javier ROZENCWAIG
Embajador
Representante Permanente de
la República Argentina ante
la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

ARGENTINA (cont'd)

Nazareno Cruz MONTANI CAZABAT
Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Argentina
ante la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

AUSTRIA

Verena HAGG
Advisor
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
Vienna

BELGIUM

Guy BERINGHS
Ministre Plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint de
la Belgique auprès des organisations
spécialisées des Nations Unies
Rome

Lieselot GERMONPREZ
Attaché
Représentant permanent suppléant de
la Belgique auprès des organisations
spécialisées des Nations Unies
Rome

Virginie KNECHT
Assistante
Ambassade de Belgique
Rome

BRAZIL

Rafael RANIERI
General Coordinator of Relations
with International Organizations
Secretariat of International Affairs
Ministry of Planning, Development
and Management
Brasilia

CANADA

David CUMING
Programme Officer
Permanent Mission of Canada
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

CHINA

LIU Weihua
Deputy Director-General
Department of International Economic
and Financial Co-operation
Ministry of Finance
Beijing

ZANG Fazhen
Director
Department of International Economic
and Financial Co-operation
Ministry of Finance
Beijing

ZHANG Ji
Official
Department of International
Economic and Financial
Co-operation
Ministry of Finance
Beijing

SHI Jiaoqun
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

HUANG Xionghua
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

LANG Pengfei
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

DENMARK

Vibeke Gram MORTENSEN
Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Denmark to IFAD
Rome

DENMARK (cont'd)

Ninna Katrine HOLM SANDEN
Intern
Multilateral Department
The Royal Danish Embassy
Rome

DOMINICAN REPUBLIC

Mario ARVELO CAAMAÑO
Embajador
Representante Permanente de la
República Dominicana ante
el FIDA
Roma

Julia VICIOSO VARELAS
Ministra Consejera
Representante Permanente Altern
de la República Dominicana
ante el FIDA
Roma

Liudmilla KUZMICHEVA
Consejera
Representante Permanente Altern
de la República Dominicana
ante el FIDA
Roma

María Cristina LAUREANO PEÑA
Primera Secretaria
Representante Permanente Altern
de la República Dominicana
ante el FIDA
Roma

EGYPT

Abdelbaset Ahmed Aly SHALABY
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Arab Republic of Egypt to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

FRANCE

Serge TOMASI
Ambassadeur
Représentant permanent
de la République française
auprès de l'OAA, PAM et FIDA
Rome

Arnaud GUIGNÉ
Conseiller économique
Adjoint au Chef du service
Economique régional
Ambassade de France
Rome

Jérôme AUDIN
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République française
auprès de l'OAA, PAM et FIDA
Rome

GERMANY

Hinrich THÖLKEN
Ambassador
Permanent Representative of the
Federal Republic of Germany to FAO and
the other International Organizations
Rome

Martina METZ
Minister
Alternate Permanent Representative of the
Federal Republic of Germany to FAO and
the other International Organizations
Rome

Tobias KOLLAKOWSKI
Intern
Permanent Representation of the
Federal Republic of Germany to FAO and
the other International Organizations
Rome

GHANA

Nii QUAYE-KUMAH
Minister
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Ghana to IFAD
Rome

GHANA (cont'd)

Khadija IDDRISU
Minister Plenipotentiary
Chargé d'affaires, a.i.
Embassy of the Republic
of Ghana
Rome

INDIA

Anil WADHWA
Ambassador
Permanent Representative of
the Republic of India to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Madan Mohan SETHI
First Secretary
Embassy of the Republic
of India
Rome

INDONESIA

Hari PRIYONO
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Jakarta

Mesah TARIGAN
Director
Centre for International Co-operation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Des ALWI
Minister
Deputy Chief of Mission
Deputy Permanent Representative
of the Republic of Indonesia to IFAD
Rome

Royhan Nevy WAHAB
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia to IFAD
Rome

Yusral TAHIR
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia to IFAD
Rome

INDONESIA (cont'd)

Gustaf Daud SIRAIT
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia to IFAD
Rome

IRELAND

Aidan FITZPATRICK
Senior Development Specialist/Policy Lead
Economic Inclusion and Resilience Teams
Development Co-operation
Directorate (Irish Aid)
Department of Foreign Affairs
and Trade
Dublin

ITALY

Alberto COGLIATI
Senior Advisor
International Relations Directorate
Ministry of Economy and Finance
Rome

Chiara CURCIO
Advisor
International Relations Directorate
Ministry of Economy and Finance
Rome

Valentina MUIESAN
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Italian Republic to IFAD
Rome

Chiara ALLORO
Intern
Permanent Representation of the
Italian Republic to the
United Nations Agencies
Rome

JAPAN

Osamu KUBOTA
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Japan to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

JAPAN (cont'd)

Akiko MUTO
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of Japan to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

KENYA

Harriet NDUMA
First Counsellor
Chargé d'affaires, a.i.
Embassy of the Republic
of Kenya
Rome

Fabian MUYA
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Kenya to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

KUWAIT

Yousef Ghazi AL-BADER
Regional Manager for Central
Asian and European Countries
Operations Department
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

MEXICO

Perla Maria CARVALHO SOTO
Embajadora
Representante Permanente Alterna
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Benito Santiago JIMÉNEZ SAUMA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

NETHERLANDS

Hans HOOGEVEEN
Ambassador
Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

Wierish RAMSOEKH
Counsellor
Deputy Permanent Representatives of
the Kingdom of the Netherlands to
the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

Klaas Pieter VAN DER VEEN
Junior Professional Officer
Permanent Representation of the
Kingdom of the Netherlands to
the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

NIGERIA

Yaya O. OLANIRAN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

NORWAY

Inge NORDANG
Ambassador
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

Margot SKARPETEIG
Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Norway to IFAD
Rome

NORWAY (cont'd)

Gunnvor BERGE
Senior Adviser
Section for United Nations Policy
Department for United Nations and
Humanitarian Affairs
Royal Norwegian Ministry
of Foreign Affairs
Oslo

Andrea SILKOSET
Intern
Royal Norwegian Embassy
Rome

PAKISTAN

Khalid MEHBOOB
Adviser
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Tanveer AHMED
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

QATAR

Akeel HATOOR
Adviser
Embassy of the State of Qatar
Rome

REPUBLIC OF KOREA

JOO Won Chul
Counsellor (Agricultural Attaché)
Alternate Permanent Representative of the
Republic of Korea to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

SAUDI ARABIA

Mohammed Ahmed M. ALGHAMDI
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Tareq AbdulKarim A. ALDRIWEESH
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

Salah bin AbdelRazaq AL KHODER
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

SPAIN

Juan Claudio DE RAMÓN JACOB-ERNEST
Primer Secretario
Embajada de España
Roma

María ABAD ZAPATERO
Técnico Superior Experto en Cooperación
Departamento de la Oficina del
Fondo para la Promoción
del Desarrollo (FONPRODE) y
de la Cooperación Financiera
Agencia Española de Cooperación
Internacional para el Desarrollo (AECID)
Ministerio de Asuntos Exteriores y
de Cooperación
Madrid

SWEDEN

Victoria JACOBSSON
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Sweden to IFAD
Rome

Madelene SPENCER
Intern
Embassy of Sweden
Rome

SWITZERLAND

Liliane ORTEGA
Conseillère
Représentante permanente adjointe
de la Confédération suisse auprès
de la FAO, du FIDA et du PAM
Rome

Dimka STANTCHEV SKEIE
Chargée de programme
Section Programme global sécurité
alimentaire
Direction du développement et de la
coopération (DDC)
Département fédéral des affaires étrangères
Berne

UNITED ARAB EMI RATES

Yousuf Mohammed BIN HAJAR
Deputy Director
International Financial Relations Department
Ministry of Finance
Abu Dhabi

UNITED KINGDOM

Marie-Therese SARCH
Ambassador
Permanent Representative of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Elizabeth NASSKAU
First Secretary
Deputy Permanent Representative of
the United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Lorenzo De SANTIS
Multilateral Policy Officer
Permanent Representation of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

UNITED STATES

John HURLEY
Director
Office of Debt and
Development Policy
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Nicholas STRYCHACZ
International Economist
Office of International Development
and Debt Policy
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Miriam LUTZ
Humanitarian and Development Counselor
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Porfirio PESTANA DE BARROS
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno de la
República Bolivariana de Venezuela
ante la FAO y demás Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

المراقبون

OBSERVERS
OBSERVATEURS
OBSERVADORES

مداولات برامج الفرص الاستراتيجية القطرية

COSOP DELIBERATIONS¹
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AUX COSOP
DELIBERACIONES SOBRE LOS COSOP

COLOMBIA

Rafael Juan Carlos ESPINOSA ESCALLÓN
Ministro Plenipotenciario
Representante Permanente Adjunto
de la República de Colombia
ante el FIDA
Roma

ETHIOPIA

Mitiku TESSO JEBESSA
Minister Plenipotentiary
Deputy Permanent Representative
of the Federal Democratic Republic
of Ethiopia to IFAD
Rome

¹ Pursuant to document EB 2002/77/R.12: Procedure for the Review of Country Strategic Opportunities Papers (COSOPS) by the Executive Board. Paragraph 15 (2) Process.

Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session

Cote du document	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2016/119/R.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2016/119/R.1/Rev.1/Add.1/Rev.1	2	Calendrier de travail de la session
EB 2016/119/R.2	3	Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2017; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'initiative PPTE et le SAFF
EB 2016/119/R.3	3	Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2017; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
EB 2016/119/R.4 + Add.1	4	Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité
EB 2016/119/R.5	5	Révision du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA – document d'orientation
EB 2016/119/R.6	6	Approche adoptée par le FIDA dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire
EB 2016/119/R.7	7 a)	Procès-verbal de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation
EB 2016/119/R.51	7 b)	Procès-verbal de la quatre-vingt-quinzième session du Comité de l'évaluation
EB 2016/119/R.8	7 c) i)	République fédérale démocratique d'Éthiopie Évaluation du programme de pays
EB 2016/119/R.9	7 c) ii)	République fédérale du Nigéria Évaluation du programme de pays
EB 2016/119/R.10 + Add.1	7 d)	Évaluation au niveau de l'institution concernant l'expérience du FIDA en matière de décentralisation
EB 2016/119/R.11 + Add.1	8	Plan de décentralisation institutionnelle du FIDA

EB 2016/119/R.12	9	Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement
EB 2016/119/R.13	10	Proposition d'affinement du cadre de mesure des résultats de FIDA10
EB 2016/119/R.14	11 a)	République de Colombie: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2016/119/R.15 + Add.1	11 b)	République fédérale démocratique d'Éthiopie Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2016/119/R.16	11 c)	République du Malawi: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2016/119/R.17 + Add.1	11 d)	République fédérale du Nigéria: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2016/119/R.18	11 e)	République islamique du Pakistan: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2016/119/R.19	12	Ressources disponibles pour engagement
EB 2016/119/R.20	13	Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'instrument établissant le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA
EB 2016/119/R.21 ²	14a) i)	République-Unie de Tanzanie: Projet de construction d'abris pour la traite sur les hauts plateaux du Sud
EB 2016/119/R.22 + Add.1 + Sup.1 ³	14 a) ii)	Zambie: Programme renforcé de promotion des petites agro-industries
EB 2016/119/R.23 + Add.1 + Sup.1 ²	14 b) i)	Cambodge: Projet de promotion de marchés inclusifs en faveur des petits agriculteurs
EB 2016/119/R.24 + Add.1 + Sup.1 ²	14 b) ii)	Inde: Projet d'atténuation des effets de la sécheresse dans l'État de l'Andhra Pradesh
EB 2016/119/R.25 ¹	14 b) iii)	Indonésie: Initiative de reproduction à plus grande échelle du programme d'autonomisation rurale et de développement agricole
EB 2016/119/R.26	14 b) iv)	Viet Nam: Projet d'appui aux petits agriculteurs commerciaux dans les provinces de Bac Kan et de Cao Bang
EB 2016/119/R.27 + Add.1 + Sup.1 ⁴	14 c) i)	Équateur: Programme de dynamisation de partenariats inclusifs dans les filières

² Retiré de l'ordre du jour.

³ En anglais seulement.

⁴ En espagnol seulement.

EB 2016/119/R.51	14 c) ii)	Brésil: Projet de réduction de la pauvreté rurale au Maranhão
EB 2016/119/R.28 + Add.1 + Sup.1 ²	14 d)	Kirghizistan: Projet d'amélioration de l'accès aux marchés
EB 2016/119/R.29	15 a)	Don au titre du guichet mondial/régional à Transtec en faveur de l'amélioration des moyens d'existence dans les zones arides de Djibouti et de la Somalie grâce à la diffusion de technologies contribuant à accroître la productivité
EB 2016/119/R.30	15 b)	Don au titre du guichet régional/secteur privé au Centre de microassurance pour la gestion des risques en matière de développement rural: promouvoir les innovations dans le domaine de la microassurance
EB 2016/119/R.31	16	Proposition de cadre pour de nouveaux mécanismes de financement: renforcer le rôle de catalyseur du FIDA dans la mobilisation de ressources en faveur de la transformation du monde rural
EB 2016/119/R.32	17	Dates de la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA pour 2017 en République démocratique du Congo
EB 2016/119/R.33	18	Proposition relative au versement d'un "capital initial" destiné à deux initiatives stratégiques: i) la reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles, par le biais du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie; et ii) le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie, par le biais du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (point 18 de l'ordre du jour)
EB 2016/119/R.34	19 a)	Rapport du président du Comité d'audit sur la quarante-deuxième réunion
EB 2016/119/R.35	19 b)	Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2017-2021
EB 2016/119/R.36 + Add.1 + Add.26	19 c)	Exposé de la Politique de placement du FIDA
EB 2016/119/R.37	19 d)	Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2017
EB 2016/119/R.38	20	Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement (AFD) à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA10

EB 2016/119/R.39/Rev.1	21 a)	Rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance
EB 2016/119/R.52	21 b)	Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2016/119/R.40	22	Rapport du Comité des émoluments
EB 2016/119/R.41	23	Proposition de révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA
EB 2016/119/R.45	25	Collaboration entre les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: mise en œuvre du Programme 2030
EB 2016/119/R.42	24 a)	Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2018
EB 2016/119/R.43	24 b)	Journée de réflexion du Conseil d'administration: tableau de suivi actualisé et date des prochaines journées de réflexion
EB 2016/119/R.44	24 c)	Principes de conduite à l'intention des représentants au Conseil d'administration du FIDA
Documents présentés pour information		
EB 2016/119/R.46	26	Programme provisoire des activités de la quarantième session du Conseil des gouverneurs
EB 2016/119/R.47	27	Révision du document sur l'intégration des questions relatives au changement climatique dans les programmes financés par le FIDA
EB 2016/119/R.48	28	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2016
EB 2016/119/R.50	29	Procès-verbal de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance
Principe d'adaptation à l'objectif visé		
EB 2016 FFP9 (AC/EB)		Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
EB 2016 FFP10 (AC/EB)		Rapport sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA

EB 2016 FFP11 (EB)	Activités prévues au niveau mondial, régional et dans le pays pour 2016-2017
EB 2016 FFP12 (EB)	Liste des documents pour la cent dix-huitième session du Conseil d'administration
Notes d'information	
EB 2016/119/INF.1	Arrangements pour la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration
EB 2016/119/INF.2	Rapport sur la signature du troisième accord de prêt individuel au titre de l'accord-cadre conclu avec la banque de développement KfW

Cote du document:	<u>EB 2016/119/R.1/Rev.2</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>2</u>
Date:	<u>14 décembre 2016</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Ordre du jour

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsable pour les questions techniques et la transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Ordre du jour

I. Points de l'ordre du jour pour approbation, examen et/ou confirmation⁵

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour [A]
Par souci de clarté, une lettre indiquant l'action demandée au Conseil sera assignée à chaque point de l'ordre du jour, à savoir:
[A] = pour approbation
[E] = pour examen
[C] = pour confirmation
[I] = pour information
3. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2017; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'initiative PPTE et le SAFP [A]
4. Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité [A]
5. Révision du Système d'allocation fondé sur la performance – document d'orientation [E]
6. Approche adoptée par le FIDA dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire [E]
7. Évaluation
 - a) Quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation [I]
 - b) Quatre-vingt-quinzième session du Comité de l'évaluation [I]
 - c) Évaluations de programme de pays [E]
 - i) Éthiopie
 - ii) Nigéria
 - d) Évaluation au niveau de l'institution concernant l'expérience du FIDA en matière de décentralisation [E]
8. Plan de décentralisation institutionnelle du FIDA [E]
9. Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement [E]
10. Proposition d'affinement du cadre de mesure des résultats de FIDA10 [A]
11. Programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) [E]
 - a) Colombie
 - b) Éthiopie
 - c) Malawi
 - d) Nigéria
 - e) Pakistan
12. Ressources disponibles pour engagement [A]

⁵ Cette section comprend en outre un certain nombre de points présentés pour information, qui seront examinés durant la session du Conseil d'administration.

13. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'instrument établissant le fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA [A]
14. Propositions de projet/programme soumises au Conseil d'administration [A]
 - a) Afrique orientale et australe
Zambie: Programme renforcé de promotion des petites agro-industries
 - b) Asie et Pacifique
 - i) Cambodge: Projet de promotion de marchés inclusifs en faveur des petits agriculteurs
 - ii) Inde: Projet d'atténuation des effets de la sécheresse dans l'État de l'Andhra Pradesh
 - iii) Viet Nam: Projet d'appui aux petits agriculteurs commerciaux dans les provinces de B c Kan et de Cao B ng
 - c) Amérique latine et Caraïbes
 - i) Équateur: Projet de dynamisation de partenariats inclusifs dans les filières
 - ii) Brésil: Projet de réduction de la pauvreté rurale au Maranhão
 - d) Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
Kirghizistan: Projet d'amélioration de l'accès aux marchés
15. Propositions de don soumises au Conseil d'administration [A]
 - a) Don au titre du guichet mondial/régional à Transtec en faveur de l'amélioration des moyens d'existence dans les zones arides de Djibouti et de la Somalie grâce à la diffusion de technologies contribuant à accroître la productivité
 - b) Don au titre du guichet régional/secteur privé au Centre Microassurance pour la gestion des risques en matière de développement rural: promouvoir les innovations dans le domaine de la microassurance
16. Proposition de cadre pour de nouveaux mécanismes de financement: renforcer le rôle de catalyseur du FIDA dans la mobilisation de ressources en faveur de la transformation du monde rural [E]
17. Visites de pays du Conseil d'administration du FIDA
 - a) Rapport sur la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA en 2016 au Brésil [E]
 - b) Dates de la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA pour 2017 en République démocratique du Congo [A]
18. Proposition relative au versement d'un "capital initial" destiné à deux initiatives stratégiques: i) la reproduction à plus grande échelle du Programme de gestion participative des ressources naturelles, par l'intermédiaire du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie; et ii) le Projet d'appui à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural en Jordanie, par l'intermédiaire du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale [A]
19. Questions financières
 - a) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-deuxième réunion [E]
 - b) Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2017-2021 [A]
 - c) Exposé de la Politique de placement du FIDA [A]
 - d) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2017 [C]

- e) Information relative aux aspects techniques du recours à l'emprunt sur le marché des capitaux [I]
 - 20. Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement (AFD) à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA10 [A]
 - 21. Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance [A]
 - a) Rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance
 - b) Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA
 - 22. Rapport du Comité des émoluments [A]
 - 23. Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA [A]
 - 24. Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: Réaliser le Programme 2030
 - 25. Questions diverses
 - a) Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2018 [A]
 - b) Journées de réflexion du Conseil d'administration: tableau de suivi actualisé et date des prochaines journées de réflexion [A]
 - c) Compte rendu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22) tenue à Marrakech [I]
 - d) Principes de conduite à l'intention des représentants au Conseil d'administration du FIDA [A]
 - e) Réflexions du Président sur ses dix années au FIDA [I]
-

II. Documents présentés pour information [I]

Les documents présentés pour information ne sont examinés pendant une session du Conseil que si la direction l'estime nécessaire ou si l'un des représentants au Conseil le demande expressément. Ces requêtes doivent être transmises par écrit au Secrétaire du FIDA au plus tard une semaine avant la session du Conseil.

Le calendrier de travail, qui ne comprend que les points de l'ordre du jour à examiner pendant la session du Conseil (à savoir les points présentés pour approbation, examen ou confirmation et les documents présentés pour information lorsque le Conseil a reçu une demande écrite en ce sens), est mis en ligne sur le site web du FIDA deux semaines avant la session.

- 26. Programme provisoire des activités de la quarantième session du Conseil des gouverneurs
 - 27. Révision du document sur l'intégration des questions relatives au changement climatique dans les programmes financés par le FIDA
 - 28. Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2016
 - 29. Procès-verbal de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance
-

III. Informations fournies dans le cadre du principe d'adaptation à l'objectif visé

Conformément au principe d'adaptation à l'objectif visé (approche sur mesure), approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2013 (EB 2013/110/R.4), des informations actualisées seront mises à disposition sur le site web du FIDA et sur la plateforme interactive réservée aux États membres concernant ce qui suit:

30. Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
31. État des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA
32. Activités prévues au niveau mondial, régional et dans le pays

Si un représentant au Conseil d'administration en fait la demande, les informations ainsi fournies pourront être examinées dans le cadre d'un point additionnel inscrit à l'ordre du jour.

IV. Notes d'information

- a) Arrangements pour la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration
- b) Rapport sur la signature du troisième accord de prêt individuel conclu au titre de l'accord-cadre avec KfW